

REPUBLIQUE GABONAISE

Union – Travail – Justice



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

SECRETARIAT DU CONSEIL DES MINISTRES

COMMUNIQUÉ FINAL

Conseil des Ministres

18 septembre 2026

Version finale consolidée

Port-Gentil

Sous la Très Haute Présidence de Son Excellence Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA, Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement, le Conseil des Ministres s'est réuni le vendredi 18 septembre 2026, à 10 heures, au Palais présidentiel de Port-Gentil, dans la province de l'Ogooué-Maritime.

À l'entame des travaux, le Président de la République a indiqué qu'en organisant cette session du Conseil des Ministres dans la capitale économique, berceau historique de l'industrie pétrolière gabonaise, il entendait rendre hommage à une ville et à une province dont la contribution à la construction nationale demeure majeure.

Le Chef de l'État a souligné que ce choix, au-delà de sa portée politique, procédait également d'un attachement particulier à cette province. Il a rappelé, à cet égard, que le développement national ne saurait être pensé exclusivement depuis Libreville, mais devait prendre appui sur les réalités, les potentialités et les aspirations propres à chacune des provinces du pays.

Abordant la situation économique et sociale de l'Ogooué-Maritime, le Président de la République a invité le Gouvernement à en mesurer pleinement les défis. Il a notamment relevé la persistance du chômage, particulièrement chez les jeunes, la réduction ou la cessation des activités de certaines entreprises, la délocalisation de capitaux hors du territoire national, l'insuffisance de l'entretien urbain, le recul de l'attractivité de Port-Gentil ainsi que les effets préjudiciables de la corruption sur l'activité économique et la confiance des investisseurs.

Le Chef de l'État a toutefois affirmé que cette situation ne constituait nullement une fatalité. Au regard de ses nombreux atouts, Port-Gentil et l'ensemble de la province de l'Ogooué-Maritime doivent retrouver leur dynamisme économique et leur rayonnement. À cet effet, il a annoncé l'engagement immédiat de mesures destinées à améliorer l'environnement des affaires, à préserver les entreprises viables et à favoriser la relance de l'investissement.

En premier lieu, le Président de la République a demandé un meilleur encadrement des procédures de recouvrement fiscal engagées à l'encontre des entreprises. Il a déploré le blocage parfois disproportionné de leurs comptes bancaires, en méconnaissance des règles et procédures applicables.

À ce titre, l'avis à tiers détenteur devra désormais être précédé d'une notification à l'entreprise concernée, strictement limité au montant des sommes effectivement dues et levé avec diligence lorsqu'un accord de règlement aura été conclu. Le Chef de l'État a rappelé que la nécessaire mobilisation des recettes publiques ne devait pas compromettre la pérennité des entreprises qui contribuent à la création de richesses et d'emplois.

En deuxième lieu, le Président de la République a prescrit une meilleure sécurisation des procédures judiciaires et des saisies pratiquées par

les huissiers de justice. Il a relevé que certains abus étaient susceptibles de fragiliser la trésorerie des entreprises et de menacer la continuité de leurs activités.

Sans remettre en cause l'exécution des décisions de justice ni soustraire les entreprises à leurs obligations, il convient d'éviter que des mesures disproportionnées n'entraînent leur disparition avant l'épuisement des voies de recours. Le Gouvernement devra, à cet effet, proposer un mécanisme de consignation pendant la procédure d'appel ainsi qu'un dispositif de traitement accéléré des contestations.

En troisième lieu, le Chef de l'État a demandé un assouplissement ciblé et temporaire des procédures de recrutement de la main-d'œuvre étrangère. Ces facilités concerneront exclusivement les cadres et techniciens expatriés dans les métiers pour lesquels les compétences requises demeurent insuffisamment disponibles au niveau national.

Elles devront impérativement être assorties d'obligations effectives de formation des travailleurs gabonais et de transfert de compétences. Les emplois d'exécution demeureront, quant à eux, prioritairement réservés aux nationaux.

En quatrième lieu, le Président de la République a appelé à une pratique syndicale responsable. Tout en réaffirmant le caractère constitutionnel du droit de grève et la nécessité d'en garantir l'exercice, il a rappelé que celui-ci ne saurait justifier l'occupation abusive des lieux de travail, l'entrave à l'activité des non-grévistes ou la paralysie prolongée des services essentiels. Le dialogue social doit, en toutes circonstances, demeurer la voie privilégiée de règlement des différends professionnels.

À cet effet, le Chef de l'État a instruit le Vice-Président du Gouvernement ainsi que les membres du Gouvernement chargés de l'Économie, de la Justice, du Travail, du Pétrole et de l'Intérieur de finaliser, sans délai, les instruments juridiques et opérationnels nécessaires à la mise en œuvre de ces orientations.

Les mesures relevant du domaine réglementaire devront être prises immédiatement. Celles nécessitant une intervention du législateur seront soumises au Parlement selon la procédure d'urgence, après concertation avec les partenaires sociaux.

Poursuivant sa communication, le Président de la République a souligné que les mesures d'urgence économique devaient s'inscrire dans une stratégie durable de transformation de la province. Après l'Ogooué-Lolo en 2027, l'Ogooué-Maritime accueillera la célébration de la Fête de la Libération en 2028. Cette échéance devra constituer un accélérateur de développement et permettre la réalisation d'infrastructures structurantes et durables au bénéfice des populations.

Dans ce cadre, l'État apportera une contribution de 7 milliards de francs CFA, dont une partie a d'ores et déjà été rendue disponible. À cette enveloppe s'ajouteront, sur une période de cinq ans et après prise en

compte des engagements prioritaires déjà arrêtés, 11 milliards de francs CFA issus des mécanismes PID-PIH de Perenco et 12 milliards de francs CFA mobilisés par TotalEnergies. Ces concours porteront l'effort global prévisionnel à 30 milliards de francs CFA.

Ces ressources permettront de financer des projets définis en concertation avec les populations et les autorités locales, notamment :

- la réhabilitation et le développement des voiries urbaines ;
- la modernisation de la ville de Port-Gentil ;
- l'extension des capacités de production et de distribution d'eau et d'électricité ;
- la construction de marchés ;
- la construction et la réhabilitation des infrastructures de santé ;
- la construction de logements, de villas et d'immeubles administratifs ;
- la réhabilitation de la Foire de Port-Gentil ;
- la construction de l'Université Pierre-Louis Agondjo Okawé.

Le Président de la République a également annoncé la mise en place prochaine d'un dispositif de péage sur l'axe routier reliant Port-Gentil à Omboué. Placé sous la cogestion de la Mairie de Port-Gentil et de la Gendarmerie nationale, ce dispositif aura pour objectif de mobiliser des ressources spécifiquement destinées à l'entretien de cette voie stratégique.

Le Chef de l'État a également réaffirmé l'ambition industrielle du Gouvernement. À ce titre, l'État accompagnera l'installation de l'opérateur Maboumine en vue de l'exploitation des terres rares dans la zone d'Ozouri, dans le strict respect des normes environnementales, des exigences de contenu local et des intérêts des communautés riveraines.

Dans le même esprit, le Président de la République a salué l'investissement majeur et stratégique réalisé à Port-Gentil par la société Foberd, sous l'impulsion de son principal promoteur, Monsieur Bernard Fokou. À travers la mise en service d'une usine de fabrication de fer à béton, d'acier et de produits dérivés destinés au secteur du bâtiment, cet investissement constitue un acte concret de confiance dans l'économie gabonaise.

Fondée sur les principes de l'économie circulaire et de la transformation locale, cette unité industrielle contribuera à la diversification de l'économie nationale et à la création d'emplois, avec 200 emplois directs et 300 emplois indirects attendus.

Rappelant qu'investir constitue avant tout un acte de confiance, le Chef de l'État a exprimé la reconnaissance du Gabon à cet investisseur africain. Il a souligné que cet engagement illustre la vitalité des partenariats Sud-Sud et l'ambition panafricaine d'un développement endogène fondé sur la transformation locale des ressources. Il a réaffirmé que le Gabon demeure une terre d'accueil pour les investissements et que l'État

veillera à sécuriser et à protéger tous ceux qui choisissent d'investir dans le pays.

Afin de répondre aux besoins des populations et de soutenir le développement industriel, deux centrales thermiques permettront de fournir 50 mégawatts supplémentaires au cours des prochains mois. L'objectif fixé est d'atteindre une capacité additionnelle de 150 mégawatts à l'horizon 2032.

Dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable, une nouvelle station de pompage et de traitement de l'eau sera construite à environ 50 kilomètres de Port-Gentil. Les études en cours permettront notamment d'analyser le niveau de salinité, de déterminer le site de captage le plus approprié et de sécuriser durablement l'alimentation en eau de la ville.

Le Président de la République a insisté sur la nécessité de privilégier des projets réalistes, utiles et effectivement réalisables. Chaque projet devra, par conséquent, disposer d'un financement sécurisé, d'un calendrier précis, d'un responsable clairement identifié ainsi que d'indicateurs permettant d'en mesurer les résultats.

La mise en œuvre de l'ensemble de ces projets de relance pourrait générer environ 7 000 emplois directs et indirects à Port-Gentil. Dès le démarrage des travaux, une part importante de ces emplois devra être accessible aux travailleurs exerçant dans les métiers de la manutention.

Afin de renforcer l'employabilité des jeunes de la province, le Chef de l'État a également annoncé la mise en place, avec l'appui du Génie militaire, d'un programme de formation à la conduite des engins lourds de chantier. Ce dispositif devra permettre aux bénéficiaires d'acquérir les qualifications nécessaires pour accéder aux emplois qui seront créés par les futurs chantiers.

Abordant enfin la question de la gouvernance publique, le Chef de l'État a réaffirmé sa détermination à lutter résolument contre la corruption et l'ensemble des pratiques qui entravent le développement national.

Il s'est félicité, à cet égard, des décisions prises par le Conseil supérieur de la magistrature, dont la fermeté en faveur de la probité, de la transparence et de l'équité au sein de la Magistrature marque une étape majeure dans l'assainissement de la vie publique. Il a indiqué que cette dynamique serait poursuivie et étendue à l'ensemble des secteurs de l'administration publique.

Le Président de la République a ainsi réaffirmé qu'aucune complaisance ne serait tolérée à l'égard des faits de corruption, des surfacturations, des retards injustifiés dans l'exécution des projets et des investissements dépourvus d'utilité réelle.

Il a rappelé que chaque franc public engagé devait se traduire concrètement par des infrastructures, des services de qualité, le renforcement des compétences nationales et la création d'emplois durables.

Concluant sa communication, le Chef de l'État a appelé l'ensemble des membres du Gouvernement à une mobilisation totale et à une exécution diligente de ces orientations, afin que Port-Gentil redevienne une terre d'investissement, de production, d'opportunités et d'emplois.

Le Président de la République a, par ailleurs, invité les membres du Gouvernement à consacrer la journée du samedi 19 septembre 2026 à des séances de travail avec leurs services déconcentrés respectifs, afin d'évaluer les conditions de mise en œuvre des politiques publiques dans la province.

Enfin, le Chef de l'État a annoncé la prolongation d'une semaine de son séjour dans la province de l'Ogooué-Maritime.



PROJETS DE TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

Le Conseil des Ministres a délibéré sur les affaires suivantes :

MINISTERE DES TRANSPORTS, DE LA MARINE MARCHANDE, CHARGE DE LA LOGISTIQUE

- **Projet de loi portant création, attributions et organisation de la Compagnie Nationale de Transports.**

Le Conseil a examiné et adopté un projet de loi portant création, attributions et organisation de la Compagnie Nationale de Transport (CNT). Le présent projet de loi est pris en application des dispositions combinées de l'article 94 de la Constitution et de l'article 37 de la loi n° 020/2005 du 3 janvier 2006 fixant les règles de création, d'organisation et de gestion des services de l'État.

La Compagnie Nationale de Transport est une société d'État placée sous la tutelle technique du Ministère chargé des Transports. Elle assure, sur l'ensemble du territoire national, le transport urbain et interurbain de personnes et de marchandises, la gestion des gares routières et des pôles d'échanges multimodaux, la location de matériels de transport, ainsi que la formation professionnelle aux métiers du secteur. Elle bénéficie, à ce titre, d'un droit privilégié et prioritaire sur l'exploitation des lignes déclarées d'intérêt général.

L'organisation de la Compagnie Nationale de Transport repose sur trois organes : un Conseil d'Administration, une Direction Générale et une Agence Comptable. L'organisation et le fonctionnement de cette entité seront précisés par des statuts approuvés par décret pris en Conseil des Ministres.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'INSTRUCTION CIVIQUE

- **Adoption du projet de décret fixant les conditions d'attribution de la prime d'éloignement servie aux personnels du secteur de l'éducation exerçant dans les zones déshéritées.**

Pris en application de l'article 49 de la loi n° 20/92 du 8 mars 1993 fixant les statuts particuliers des fonctionnaires du secteur de l'éducation, ce texte vise à mieux compenser les contraintes liées à l'exercice des fonctions dans les zones éloignées, difficiles d'accès ou présentant des conditions de vie particulières.

Il permet notamment :

- de préciser les catégories de personnels éligibles ;
- de définir les zones géographiques ouvrant droit à la prime ;
- d'encadrer les modalités d'attribution, de suspension et de retrait de celle-ci ;
- de renforcer la transparence et la régularité de sa gestion administrative et financière.

Cette réforme permettra de sécuriser juridiquement l'attribution de la prime d'éloignement, de réduire les disparités de traitement, d'améliorer l'affectation et le maintien des personnels dans les zones à fortes contraintes et, ainsi, de garantir la continuité du service public de l'éducation sur l'ensemble du territoire national.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉCENTRALISATION

- **Adoption du projet de décret portant approbation des statuts du Fonds de Péréquation des Collectivités Locales.**

Pris en application de l'article 253 de la loi organique n° 001/2014 du 15 juin 2015 relative à la décentralisation, ce texte érige le Fonds de Péréquation des Collectivités Locales, en abrégé FPCL, en établissement public à caractère administratif doté de la personnalité juridique, chargé de fournir aux collectivités locales les ressources destinées à réduire les inégalités de développement entre elles et à financer leurs projets prioritaires, sur la base d'une dotation spéciale annuelle comprise entre cinq (5 %) et dix pour cent (10 %) des ressources propres du budget de l'État.

Les présents statuts assurent l'organisation et le fonctionnement de cet établissement public.

MINISTÈRE DU LOGEMENT, DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DU CADASTRE

- **Adoption du projet de décret portant déclaration d'utilité publique d'un terrain de la section CA, situé au lieu-dit « Mandji », dans la commune de Lastoursville.**
- **Adoption du projet de décret portant déclaration d'utilité publique d'un terrain hors section, situé au lieu-dit « Mikouyi », dans la commune de Lastoursville.**
- **Adoption du projet de décret portant déclaration d'utilité publique d'un terrain de la section N, situé au lieu-dit « Bamboro », dans la commune de Lastoursville.**
- **Adoption du projet de décret portant déclaration d'utilité publique d'un second terrain de la section N, situé au lieu-dit « Bamboro », dans la commune de Lastoursville.**
- **Adoption du projet de décret portant déclaration d'utilité publique d'un terrain hors section, situé au lieu-dit « Missele », dans la commune de Lastoursville.**

Pris en application de la loi n° 15/63 du 8 mai 1963 fixant la procédure de l'expropriation pour cause d'utilité publique, ces textes déclarent d'utilité publique cinq terrains sis dans la commune de Lastoursville, aux lieux-dits « Mandji » (section CA), « Bamboro » (section N, deux parcelles distinctes), « Mikouyi » et « Missele » (hors section).

Cette déclaration ouvre la voie aux opérations d'expropriation nécessaires à la réalisation des projets d'aménagement envisagés sur ces emprises.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DE LA COOPÉRATION, CHARGÉ DE L'INTÉGRATION ET DE LA DIASPORA

- **Adoption du projet de loi autorisant la ratification de la Convention de l'Union africaine sur la coopération transfrontalière, dite « Convention de Niamey ».**
- **Adoption du projet de loi autorisant la ratification de l'Accord entre le Gouvernement de la République gabonaise et le Gouvernement du Royaume de Belgique relatif aux services de transport aérien.**
- **Adoption du projet de loi autorisant la ratification du statut du Centre de coopération et de coordination policière de l'Organisation de la coopération islamique (OCI).**
- **Adoption du projet de loi autorisant la ratification du Protocole entre le Gouvernement de la République gabonaise et le Gouvernement de la République de Türkiye relatif à la formation et à la coopération dans le domaine de la santé militaire.**

- **Adoption du projet de loi autorisant la ratification de l'Accord-cadre de coopération militaire et de défense entre la République gabonaise et la République italienne.**
- **Adoption du projet de loi autorisant la ratification de la Convention relative à l'Organisation hydrographique internationale.**
- **Adoption du projet de loi autorisant la ratification de la Convention de l'Union africaine sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles.**
- **Adoption du projet de loi autorisant la ratification de la Convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale, du 29 mai 1993.**

En application des articles 162 et 163 de la Constitution, adoption de huit projets de loi autorisant la ratification d'instruments internationaux touchant à la coopération transfrontalière, au transport aérien, à la sécurité, à la défense, à l'hydrographie ainsi qu'à la protection des femmes et des enfants :

- la Convention de l'Union africaine sur la coopération transfrontalière dite « Convention de Niamey » ;
- l'Accord avec le Royaume de Belgique relatif aux services de transport aérien ;
- le statut du Centre de coopération et de coordination policière de l'Organisation de la coopération islamique ;
- le Protocole avec la République de Türkiye relatif à la santé militaire ;
- l'Accord-cadre de coopération militaire et de défense avec la République italienne ;
- la Convention relative à l'Organisation hydrographique internationale ;
- la Convention de l'Union africaine sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles ;
- la Convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale.

Ces ratifications consolident l'ancrage du Gabon dans les cadres juridiques régionaux et internationaux relevant de ses engagements diplomatiques, sécuritaires et sociaux.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE, DE LA DIGITALISATION ET DE L'INNOVATION

- **Adoption du projet de décret fixant les modalités de délivrance du certificat qualifié de signature électronique et autres services de confiance en République gabonaise.**

Ce texte encadre notamment la signature et le cachet électroniques, l'authentification des sites internet, le timbre électronique, la facture électronique normalisée, le visa électronique ainsi que les dispositifs visuels sécurisés. Il précise également les conditions d'agrément et les obligations des prestataires concernés.

Son adoption vise à garantir la valeur juridique et la sécurité des transactions électroniques, à renforcer la protection des données et la traçabilité des opérations, tout en accompagnant la transformation numérique de l'Administration et de l'économie nationale.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE, GARDE DES SCAUX, CHARGÉ DES DROITS HUMAINS

- **Adoption du projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°017/84 du 29 décembre 1984 portant Code des juridictions administratives.**

- **Adoption du projet de décret fixant les modalités d'exécution des condamnations pécuniaires par voie de contrainte par corps.**

Le Conseil des Ministres a adopté les deux textes suivants :

- le projet de loi modifiant certaines dispositions du Code des juridictions administratives. Ce texte subordonne le dépôt de la requête introductive d'instance au versement d'une provision au Trésor public, attesté par une quittance. Il vise à renforcer la transparence, la traçabilité et la centralisation des recettes générées par l'activité des juridictions administratives.
- Le projet de décret fixant les modalités d'exécution des condamnations pécuniaires par voie de contrainte par corps. Ce texte précise le cadre procédural applicable en cas d'inexécution des condamnations concernées, tout en garantissant le respect des droits des personnes et l'effectivité des décisions de justice.

MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION ET DE LA PROSPECTIVE

- **Adoption du projet de décret approuvant les statuts modifiés de l'Institut National de la Statistique.**
- **Adoption du projet de décret portant réorganisation du Conseil National de la Statistique (CNS).**
- **Adoption du projet de décret portant réorganisation du Fonds Spécial pour la Statistique.**

Le premier approuve les statuts modifiés de l'Institut National de la Statistique, en précisant son organisation administrative et comptable, ses ressources humaines ainsi que son régime financier.

Le deuxième réorganise le Conseil National de la Statistique, organe chargé de l'orientation, de la concertation et de la coordination de la politique statistique nationale, ainsi que du suivi des programmes de production et de diffusion des données publiques.

Le troisième réorganise le Fonds Spécial pour la Statistique afin de sécuriser le financement des activités statistiques, d'améliorer la qualité et la disponibilité des données et de réduire la dépendance aux financements extérieurs.

MINISTÈRE DE LA RÉFORME ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

- **Adoption du projet de décret portant création, attributions, organisation et composition du Comité de Suivi de la Mise en Œuvre des Conclusions du Dialogue National Inclusif.**
- **Adoption du projet de loi portant modification de certaines dispositions de la loi n°016/2025 du 27 juin 2025 relative aux partis politiques en République gabonaise.**

Le premier projet de loi modifie certaines dispositions de la loi relative aux partis politiques. Il porte de soixante à quatre-vingt-dix jours ouvrés le délai d'instruction des demandes de légalisation et accorde aux partis politiques existants un délai de trois mois pour se conformer aux nouvelles exigences légales.

Le second projet de décret crée un Comité unique chargé du suivi de la mise en œuvre des conclusions du Dialogue National Inclusif. Cette nouvelle instance résulte de la fusion des deux comités précédemment institués et vise à rationaliser le dispositif de suivi, à mutualiser les moyens et à accélérer la traduction des conclusions du Dialogue en actes législatifs, réglementaires et opérationnels.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES, DE LA DETTE ET DES PARTICIPATIONS, CHARGÉ DE LA LUTTE CONTRE LA VIE CHÈRE

- Adoption du projet de loi de règlement pour la gestion 2025.

Le Conseil des Ministres a adopté le projet de loi de règlement relatif à la gestion 2025, élaboré conformément aux dispositions de l'article 98 de la Constitution et des articles 17 et 18 de la loi organique n°020/2014 du 21 mai 2015 relative aux lois de finances et à l'exécution du budget.

I. Du contexte économique

En 2025, la croissance économique mondiale s'est établie à 3,5 %, dans un contexte marqué par les tensions commerciales, la persistance des conflits géopolitiques et la volatilité des cours des matières premières. Le commerce mondial des biens a progressé de 4,1 %, contre 3,6 % en 2024.

Au plan national, la croissance du produit intérieur brut s'est élevée à 3,2 %, contre 3,4 % en 2024. Cette évolution résulte principalement de la progression de 4 % du secteur hors pétrole, laquelle a permis de compenser le recul de 3,3 % du secteur pétrolier.

L'activité économique a également bénéficié de la poursuite des réformes et des investissements engagés dans le cadre du Plan National de Développement pour la Transition 2024-2026, notamment dans les secteurs routier, ferroviaire, énergétique et social.

II. Des résultats de l'exécution budgétaire

Arrêtée en équilibre à 4 204,9 milliards de FCFA, l'exécution de la loi de finances 2025 fait ressortir :

- un solde excédentaire des opérations budgétaires de 172,8 milliards de FCFA ;
- un solde déficitaire des opérations de trésorerie et de financement de 144 milliards de FCFA ;
- un résultat positif de la comptabilité générale de 161,1 milliards de FCFA.

1. Des recettes budgétaires

Les recettes budgétaires ont été recouvrées à hauteur de 2 616,1 milliards de FCFA, sur une prévision de 2 996,5 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 87,3 %.

Les recettes du budget général se sont établies à 2 307,1 milliards de FCFA, contre une prévision de 2 647,4 milliards de FCFA, correspondant à un taux de recouvrement de 87,15 %. Elles comprennent notamment :

- les recettes fiscales, exécutées à hauteur de 1 568,4 milliards de FCFA, sur une prévision de 1 692,8 milliards de FCFA, soit 92,65 % ;
- les autres recettes, recouvrées à hauteur de 837,6 milliards de FCFA, sur une prévision de 1 021,8 milliards de FCFA, soit 81,97 % ;
- les cotisations sociales, exécutées à -98,9 milliards de FCFA, contre une prévision de -96,9 milliards de FCFA ;
- les dons, legs et fonds de concours, prévus à 29,7 milliards de FCFA, qui n'ont pas enregistré d'exécution.

Les recettes des comptes spéciaux se sont élevées à 217,5 milliards de FCFA, contre une prévision de 231,8 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 94,87 %.

2. Des dépenses budgétaires

Les dépenses budgétaires ont été exécutées à hauteur de 2 351,8 milliards de FCFA, sur une prévision de 2 794,5 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 84,2 %. Les dépenses du budget général se sont établies à 2 191,6 milliards de FCFA, contre une prévision de 2 562,8 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 85,5 %. Les charges financières de la dette ont atteint 504,4 milliards de FCFA, contre une prévision de 349,5 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 144,3 %.

Les dépenses de fonctionnement, exécutées à hauteur de 1 203 milliards de FCFA, se répartissent comme suit :

- dépenses de personnel : 809,1 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 98 % ;
- dépenses de biens et services : 201,9 milliards de FCFA, soit 53,4 % ;
- dépenses de transferts : 191,9 milliards de FCFA, soit 54,7 %.

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 435,2 milliards de FCFA, sur une prévision de 592,6 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 73,4 %. Elles comprennent :

- 155,1 milliards de FCFA financés sur ressources propres, soit un taux d'exécution de 41,4 % ;
- 280,1 milliards de FCFA financés sur ressources extérieures, soit un taux d'exécution de 147 %.

Les dépenses des comptes spéciaux ont été exécutées à hauteur de 160,1 milliards de FCFA, contre une prévision de 231,8 milliards de FCFA, soit un taux de 69,1 %.

3. Des mouvements de crédits

Le projet de loi de règlement prend en compte l'ouverture, par décret d'avance du 20 août 2025, de 225,9 milliards de FCFA de crédits supplémentaires destinés à la prise en charge des dépenses urgentes et prioritaires de l'État.

Il prévoit également :

- l'ouverture de 154,9 milliards de FCFA de crédits complémentaires au titre des charges financières de la dette ;
- l'annulation de 398,4 milliards de FCFA de crédits non consommés du budget général.

III. Des opérations de trésorerie et de financement

Les opérations de trésorerie et de financement présentent un résultat déficitaire de 144 milliards de FCFA.

Les ressources de trésorerie et de financement ont été mobilisées à hauteur de 3 191 milliards de FCFA, contre une prévision de 1 208,4 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 264,1 %.

Les charges de trésorerie et de financement se sont établies à 3 335 milliards de FCFA, contre une prévision de 1 292,9 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 257,9 %. Elles comprennent principalement :

- 361 milliards de FCFA d'amortissements de la dette extérieure ;

- 1 788,9 milliards de FCFA d'amortissements des prêts du secteur bancaire ;
- 599,4 milliards de FCFA au titre des autres amortissements ;
- 11,4 milliards de FCFA au titre des prêts et avances.

IV. Des opérations de comptabilité générale

Au terme de l'exercice 2025, la situation nette de l'État ressort déficitaire à 5 953,3 milliards de FCFA. Le résultat de la comptabilité générale s'établit, pour sa part, à 161,1 milliards de FCFA.

- Adoption du projet de loi de Finances pour l'exercice 2027.

Le Conseil des Ministres a examiné et adopté le projet de loi de finances pour l'année 2027, élaboré conformément aux dispositions combinées des articles 94 et 96 de la Constitution, d'une part, et de celles des articles 11 à 13 de la loi organique n°020/2014 du 21 mai 2015 relative aux lois de finances et à l'exécution du budget, ensemble les textes modificatifs subséquents, d'autre part.

Le présent projet de budget 2027 formalise les Très Hautes orientations du Président de la République, déclinées dans le projet de société « Bâtissons l'édifice nouveau » et traduites dans le Plan National de Croissance et de Développement (PNCD) 2026-2030.

Dans ce contexte, le Gouvernement entend, en 2027, conclure et mettre en œuvre un programme de réformes économiques avec le concours des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), afin de stabiliser le cadre macroéconomique et financier et d'améliorer la gestion des finances publiques. Il envisage, par ailleurs, d'accélérer la mise en œuvre du PNCD 2026-2030, à travers la poursuite du développement des infrastructures, le renforcement de la transformation locale des ressources naturelles et la préservation des acquis sociaux.

- I. LES PRINCIPALES HYPOTHÈSES

Les principales hypothèses ayant servi de base au cadrage macroéconomique et budgétaire pour l'année 2027 sont les suivantes :

- une croissance économique de 4,5 % en 2027, contre 4,0 % en 2026, portée par une progression de 4,6 % des activités hors pétrole et de 4,1 % du secteur pétrolier ;
- la production pétrolière rebondirait de 4,1 % en 2027, pour atteindre 11,30 millions de tonnes métriques, contre 10,80 millions de tonnes métriques en 2026 ;
- le prix du baril de pétrole gabonais reculerait de 12,5 %, pour s'établir à 70 USD en 2027 contre un niveau de 80 USD en 2026 ;
- une production de manganèse en hausse de 8,6 % à 10 345,7 milliers de tonnes en 2027 contre 9 525,0 milliers de tonnes en 2026 ;
- le prix de vente du manganèse s'établirait à 241,9 dollars américains la tonne en 2027, contre 166,9 dollars américains en 2026, soit une hausse de 45 % ;
- la production de bois débité progresserait de 2 % à 1 045 milliers de m³ contre 1 024,7 milliers de m³ en 2026 ;
- le démarrage de la production de minerai de fer, pour un volume projeté à 1 500 milliers de tonnes en 2027 ;
- le taux de change du dollar américain par rapport au franc CFA s'établirait à 572,3 FCFA en 2027 contre 571,9 FCFA en 2026, soit une appréciation du dollar américain de 0,1 % ;
- un taux d'inflation de 2,6 % en 2027, contre 1,4 % en 2026.

-

- II. L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Sur la base des principales hypothèses arrêtées par le cadrage macroéconomique et budgétaire, le projet de budget de l'État est équilibré en recettes et en dépenses à 6 223,1 milliards de FCFA, contre 5 495,2 milliards de FCFA arrêtés dans la loi de finances rectificative (LFR) 2026, soit une hausse de 727,9 milliards de FCFA.

1. Les ressources de l'État

Les ressources de l'État comprennent les recettes budgétaires et les ressources de trésorerie et de financement.

Les recettes de l'État, composées des recettes budgétaires et des prélèvements, sont évaluées à 3 291,7 milliards de FCFA contre 3 243,5 milliards de FCFA dans la LFR 2026, soit une hausse de 48,3 milliards de FCFA.

Elles comprennent 1 013,2 milliards de FCFA de recettes pétrolières, 1 761,2 milliards de FCFA de recettes hors pétrole, 33,6 milliards de FCFA de dons et fonds de concours et 483,8 milliards de FCFA de recettes affectées. Les ressources de trésorerie et de financement s'établiraient à 2 931,4 milliards de FCFA en 2027, contre 2 251,8 milliards de FCFA dans la prévision annuelle révisée 2026, soit un accroissement de 679,6 milliards de FCFA.

Ces ressources comprennent 600 milliards de FCFA d'appuis budgétaires, 287,3 milliards de prêts-projets, 300 milliards de dette bancaire, 600 milliards à mobiliser sur le marché financier sous-régional ou intérieur et 1 144,1 milliards sur le marché financier international.

2. Les dépenses de l'État

Les dépenses de l'État sont composées des dépenses budgétaires et des charges de trésorerie et de financement.

Les dépenses budgétaires, comprises dans le budget général et les comptes spéciaux, sont évaluées à 4 200,7 milliards de FCFA contre 4 159,1 milliards de FCFA dans la LFR 2026, soit une hausse de 41,6 milliards de FCFA. Elles comprennent 3 716,9 milliards de FCFA au titre du budget général et 483,8 milliards de FCFA de dépenses financées par recettes affectées.

Les dépenses du budget général, estimées à 3 647,1 milliards de FCFA, se répartissent ainsi qu'il suit :

- les charges financières de la dette seraient projetées à 667,3 milliards de FCFA contre 487,6 milliards de FCFA dans la projection rectifiée 2026, soit une augmentation de 179,7 milliards de FCFA ;
- les dépenses de personnel se situeraient à 963,9 milliards de FCFA contre 958,6 milliards de FCFA dans le collectif budgétaire 2026, soit une hausse de 5,3 milliards de FCFA, liée notamment à la régularisation des situations administratives ;
- les dépenses de biens et services s'établiraient à 480,5 milliards de FCFA, contre 562,4 milliards de FCFA dans la LFR 2026, soit une baisse de 81,9 milliards de FCFA, imputable notamment à la baisse des baux administratifs induite par la mise en service de la Cité Émeraude ;
- les dépenses de transferts seraient projetées à 431,9 milliards de FCFA, contre 428,2 milliards de FCFA dans le cadrage budgétaire révisé 2026, soit une hausse de 3,8 milliards de FCFA. Cette variation est notamment imputable au relèvement

de la part patronale CNAMGS (5 milliards de FCFA), en dépit de la baisse des dépenses de souveraineté (15 milliards de FCFA) ;

- les dépenses d'investissement s'établiraient à 1 058,4 milliards de FCFA, dont 287,3 milliards de FCFA de financements extérieurs, contre 1 169,1 milliards de FCFA inscrits dans le collectif budgétaire 2026, soit une baisse de 110,7 milliards de FCFA sur les projets financés sur les recettes budgétaires.

La conversion du reliquat de la dette fiscale d'Agro-Business Group (ABG) en prise de participation de l'État est retracée par une augmentation symétrique des recettes et des dépenses, sans incidence sur le solde budgétaire ni sur le besoin de financement. Cette écriture corrige la minoration opérée dans la LFR 2026 sur une opération de régularisation.

- les autres dépenses baisseraient de 18,9 milliards de FCFA pour s'établir à 45 milliards de FCFA, contre 63,9 milliards de FCFA dans la projection annuelle révisée 2026.
- Les comptes spéciaux sont évalués à 235,6 milliards de FCFA et se décomposent par titre comme suit :
- 16,9 milliards de FCFA en dépenses de biens et services, en hausse de 4,4 milliards de FCFA par rapport au collectif budgétaire 2026 ;
- 128,5 milliards de FCFA en dépenses de transferts, soit un niveau quasi stable par rapport à la prévision projetée 2026 ;
- 61,6 milliards de FCFA en dépenses d'investissement, en hausse de 28,6 milliards de FCFA par rapport à la LFR 2026. Cette augmentation résulte principalement de la création du CAS « Promotion et Développement Urbain », doté de 20,8 milliards de FCFA ;
- 28,5 milliards de FCFA en autres dépenses, pour la prise en compte du remboursement du financement des travaux d'aménagement de la route ALEMBE-MIKOUYI.

Les charges de trésorerie et de financement s'établiraient à 2 022,4 milliards de FCFA, contre 1 336,2 milliards de FCFA dans la projection budgétaire révisée 2026, soit une hausse de 686,2 milliards de FCFA. Elles comprennent 1 879,5 milliards de FCFA d'amortissement de la dette et 142,9 milliards de FCFA d'apurement d'arriérés.

- **III. LES PRINCIPALES MESURES FISCALES ET FINANCIÈRES**

Le projet de loi de finances restreint considérablement l'octroi d'avantages fiscaux et douaniers par l'instauration de minima d'imposition, le contrôle de leur cumul et l'évaluation de leurs contreparties. Il impose la révision quinquennale des clauses de stabilité fiscale, soumet leur maintien à une approbation expresse en loi de finances et exclut de leur application tout prélèvement obligatoire affecté aux tiers (CSS, TCI, CCI, IRPP, etc.), afin de préserver le rendement attendu des recettes publiques.

Dans ce cadre, l'approbation des avantages fiscaux et douaniers consentis à certaines entreprises est délimitée et soumise aux nouvelles règles d'octroi, de plafonnement et de contrôle. Elle ne vaut pas validation générale des exonérations stipulées dans leurs conventions.

Les avantages fiscaux et douaniers conventionnels ou individuels concernés respecteront le plancher de TVA de 5 % et, pour les autres impositions, le minimum de 25 % de l'imposition de référence, sous réserve des régimes légaux expressément préservés. Leur maintien dépend du respect des engagements ayant justifié leur octroi.

Par ailleurs, les mesures d'incitations fiscales et douanières expressément prévues par la loi feront l'objet d'une révision dans le présent projet de loi de finances et seront soumises au vote du Parlement, en vue de l'instauration d'un taux minimum.

Pour soutenir la production nationale et contribuer à la baisse du coût des matériaux de construction, le droit d'importation applicable au fer à béton fabriqué dans la zone d'investissement spéciale de Nkok et mis à la consommation sur le marché national est ramené de 10 % à 2 %.

Le projet encadre également la mobilisation des recettes publiques en garantie ou en remboursement des financements, en exigeant une autorisation législative précise et la traçabilité intégrale des opérations. Il préserve les compétences des administrations et des comptables publics et renforce le contrôle des engagements des établissements publics susceptibles de créer des charges supplémentaires pour l'État.

Les grandes lignes du projet de loi de finances ainsi présentées, sous réserve que les objectifs de mobilisation de recettes soient tenus, permettraient de matérialiser les axes prioritaires de la vision du Président de la République.

- **Adoption du projet de loi portant statut particulier du corps paramilitaire des douanes.**

Le Conseil des Ministres a examiné et adopté le projet de loi portant statut particulier des personnels du Corps Paramilitaire des Douanes.

Ce texte consacre le statut paramilitaire de la Douane et fixe, dans des conditions financièrement soutenables, les règles relatives à son organisation, à sa hiérarchie, à la carrière, à la rémunération, à la discipline ainsi qu'aux droits et obligations de ses personnels. Il renforce également les exigences de loyauté, de neutralité, de réserve et de probité inhérentes aux missions douanières.

La réforme vise à professionnaliser davantage le Corps, à améliorer ses performances et à renforcer la sécurisation des recettes publiques ainsi que la lutte contre la fraude, la contrebande et les trafics illicites.

À titre transitoire, une grille de rémunération propre au Corps Paramilitaire des Douanes sera fixée par décret du Président de la République dans un délai de six mois suivant la publication de la loi. Dans cette attente, les personnels conservent leurs rémunérations, insignes de grade et autres attributs.

- **Projet de loi autorisant l'État gabonais à contracter un emprunt d'un montant de cent vingt-neuf millions sept cent mille (129 700 000) euros, soit quatre-vingt-cinq milliards soixante-dix-sept millions six cent vingt-deux mille neuf cents (85 077 622 900) francs CFA, auprès de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD).**

Le Conseil des Ministres a examiné et approuvé le projet de loi autorisant l'État gabonais à contracter auprès de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) un emprunt d'un montant de 129,7 millions d'euros, soit 85,078 milliards de FCFA.

Cet emprunt, dont l'accord a été signé le 26 août 2026, est destiné au financement du Projet d'Accès aux Services de Base et d'Amélioration des Performances (PASBAP).

Le projet vise à renforcer l'accès des populations à l'eau potable, à l'assainissement et à l'électricité, notamment dans le Grand Libreville ainsi que dans certaines zones périurbaines et rurales. Il permettra également d'améliorer les performances techniques, commerciales et financières de la Société d'Énergie et d'Eau du Gabon (SEEG), tout en renforçant le cadre institutionnel et réglementaire des secteurs concernés.

Le financement est accordé pour une durée de vingt ans, assortie d'un différé de cinq ans, au taux variable estimé à 4,79 %. Il sera remboursé en trente échéances semestrielles égales et consécutives.

MINISTÈRE DES EAUX ET FORÊTS, DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT, CHARGÉ DU CONFLIT HOMME-FAUNE

Le Conseil des Ministres a examiné et adopté les trois projets de textes suivants :

- **Projet de loi portant statut particulier des personnels du Corps paramilitaire des Eaux et Forêts**

Ce projet de loi fixe le cadre statutaire applicable aux personnels du Corps paramilitaire des Eaux et Forêts.

Il vise notamment à renforcer l'organisation, la discipline, la professionnalisation et l'efficacité opérationnelle de ce Corps, tout en adaptant les droits, les obligations et le déroulement de carrière de ses personnels aux exigences particulières de leurs missions.

- **Projet de décret modifiant et complétant le décret n°0409/PR/MEF du 21 octobre 2024 relatif à l'exploitation du Kévazingo**

Ce texte renforce les conditions d'exploitation, de traçabilité, de transformation et d'exportation du Kévazingo et de l'Ebana, conformément aux exigences de la Convention CITES.

Il subordonne notamment leur exploitation à un avis scientifique favorable, impose l'identification et la traçabilité préalable des arbres, encadre strictement la valorisation des stocks antérieurs et exige une transformation locale renforcée avant toute exportation.

Ces mesures permettront de lutter contre l'exploitation illégale et le trafic de ces essences protégées, tout en favorisant leur valorisation durable sur le territoire national.

- **Projet de décret portant désignation et précisant les missions de l'Organisme de Gestion des Enjeux Climatiques**

Ce projet de décret désigne le Secrétariat Permanent du Conseil National Climat comme Organisme de Gestion des Enjeux Climatiques et Autorité Nationale Désignée au titre de l'Accord de Paris.

À ce titre, il assure la gestion technique des mécanismes climatiques, l'instruction des projets carbone, la certification des résultats d'atténuation ainsi que la tenue du Registre national des gaz à effet de serre.

Le texte désigne parallèlement l'Agence Gabonaise pour le Développement de l'Économie Verte comme mandataire de l'État chargé de la négociation et de la commercialisation des crédits carbone souverains.

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, CHARGÉ DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FEMME

- **Projet de décret portant création, attributions et organisation de la direction générale de la protection du conjoint survivant et de l'orphelin**

Le Conseil des Ministres a adopté le projet de décret portant création, attributions et organisation de la Direction Générale de la Protection du Conjoint Survivant et de l'Orphelin.

Ce texte confère un cadre juridique et institutionnel à cette administration, chargée de mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière de protection du conjoint survivant et de l'orphelin.

À ce titre, cette Direction Générale assurera notamment l'assistance juridique, administrative, sociale et psychosociale des bénéficiaires, la médiation en matière successorale, la protection et l'encadrement des orphelins, ainsi que le suivi et l'évaluation des programmes qui leur sont destinés.

Son adoption permettra de renforcer la lutte contre les discriminations et les violations de droits dont peuvent être victimes les conjoints survivants et les orphelins, tout en améliorant leur prise en charge sur l'ensemble du territoire national.

- Projet de décret instituant la caravane touristique du gabon

Le Conseil des Ministres a adopté le projet de décret instituant la Caravane Touristique du Gabon comme événement national annuel, organisé entre les mois de juin et d'août.

Ce texte consacre l'institutionnalisation de cette initiative destinée à valoriser le patrimoine naturel, culturel et artisanal du Gabon, à promouvoir le tourisme intérieur et international, à diversifier l'offre touristique et à stimuler les économies locales ainsi que les activités génératrices de revenus.

La Caravane Touristique du Gabon sera organisée par un Comité comprenant une Coordination stratégique, une Cellule technique et un Secrétariat, chargés d'assurer l'orientation, la conception et la mise en œuvre opérationnelle de l'événement.

MINISTÈRE DU TOURISME DURABLE ET DE L'ARTISANAT

- Adoption du projet de décret instituant la Caravane Touristique du Gabon.

Le Conseil des Ministres a adopté le projet de décret instituant la Caravane Touristique du Gabon comme événement national annuel, organisé entre les mois de juin et d'août.

Ce texte consacre l'institutionnalisation de cette initiative destinée à valoriser le patrimoine naturel, culturel et artisanal du Gabon, à promouvoir le tourisme intérieur et international, à diversifier l'offre touristique et à stimuler les économies locales ainsi que les activités génératrices de revenus.

La Caravane Touristique du Gabon sera organisée par un Comité comprenant une Coordination stratégique, une Cellule technique et un Secrétariat, chargés d'assurer l'orientation, la conception et la mise en œuvre opérationnelle de l'événement.

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS, DU RAYONNEMENT CULTUREL ET DES ARTS, CHARGÉ DE LA VIE ASSOCIATIVE

- Adoption du projet de loi portant attributions et organisation de l'Office Gabonais des Sports Scolaires et Universitaires.**
- Adoption du projet de loi portant création, attributions et organisation du Théâtre National.**
- Adoption du projet de décret portant interdiction d'exportation de l'iboga et de ses dérivés.**

Le Conseil des Ministres a examiné et adopté trois projets de textes.

Le premier projet de loi porte attributions et organisation de l'Office Gabonais des Sports Scolaires et Universitaires, en abrégé « OGSSU ». Il actualise le cadre

juridique de cet établissement public chargé de réglementer et de promouvoir le sport scolaire et universitaire, d'encadrer les fédérations concernées et d'organiser les compétitions nationales dans ce domaine.

Le deuxième projet de loi porte création, attributions et organisation du Théâtre National. Il institue un établissement public à caractère culturel chargé de créer, produire, diffuser et promouvoir les œuvres théâtrales et les arts de la scène, de soutenir la formation des artistes et de contribuer au rayonnement de la culture gabonaise aux plans national et international.

Enfin, le projet de décret interdit l'exportation de l'iboga et de l'ensemble de ses dérivés, sous quelque forme que ce soit, par toute personne physique ou morale. Cette mesure vise à renforcer la protection de cette ressource végétale ainsi que la préservation du patrimoine culturel et des savoirs traditionnels qui lui sont associés. Toute violation expose son auteur aux sanctions prévues par les législations pénale, forestière et douanière en vigueur.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MARINE MARCHANDE, CHARGÉ DE LA LOGISTIQUE

- Communication relative au lancement opérationnel de la Compagnie Nationale de Transport (CNT).

Le Conseil des Ministres a pris acte de la communication relative au lancement opérationnel de la Compagnie Nationale de Transport, en abrégé « CNT ».

La création de cette nouvelle entité résulte du processus de fusion-absorption simplifiée de la Société Gabonaise de Transport, dite « SOGATRA », et de la société « TRANSURB ». Elle vise à regrouper leurs moyens humains, matériels et financiers au sein d'un opérateur public unique, moderne et performant.

Cette réforme permettra notamment d'optimiser la gestion des ressources, d'améliorer la qualité des transports urbains et interurbains, d'étendre la couverture du territoire national et d'assurer la viabilité financière du service public à travers une gouvernance unifiée et transparente. Elle est conduite conformément aux dispositions de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique.

Pour son lancement, la CNT disposera d'un parc de 149 véhicules, composé de :

- 100 autobus de marque Eicher ;
- 25 autobus de marque SML ;
- 6 autobus de type Coaster ;
- 12 camions-citernes ;
- 5 camions semi-remorques ;
- 1 camion de type Canter.

Ce parc permettra d'assurer les services de transport urbain et interurbain ainsi que les activités de transport logistique.

Sur le plan social, le schéma retenu prévoit le maintien intégral des emplois et la reprise, sans interruption, des contrats de travail par la CNT, conformément aux dispositions du Code du travail.

Le lancement opérationnel s'effectuera en deux phases.

La première phase concernera le transport interurbain, avec la mise en service de lignes reliant Libreville aux principales capitales provinciales et aux pôles économiques, notamment Lambaréné, Mouila, Lébamba, Tchibanga, Makokou, Oyem et Bitam.

La seconde phase portera sur le transport urbain, avec l'exploitation initiale de neuf lignes dans le Grand Libreville, l'ouverture de vingt points de vente des titres de transport et l'aménagement de trois cents points d'arrêt.

Le lancement de la CNT marquera également la fin de la gratuité dans les transports publics. Une politique tarifaire adaptée aux différentes catégories sociales sera progressivement mise en place. Elle comprendra, en milieu urbain, plusieurs formules d'abonnement, notamment les Pass Social, Élève, Étudiant, Urbain et Famille, ainsi que des tickets journaliers ou à usage unique. En milieu interurbain, les tarifs seront modulés en fonction des distances parcourues.

La CNT déploiera, par ailleurs, une stratégie de digitalisation reposant sur la dématérialisation des paiements et le suivi en temps réel des autobus et des camions au moyen de la solution numérique « Gabon Mobilités ».

La mise en service de la Compagnie Nationale de Transport constitue ainsi une étape majeure de la réforme du secteur des transports publics. Elle traduit la volonté du Gouvernement de doter le pays d'un opérateur public unifié, moderne et financièrement viable, au service de la mobilité des populations et du développement équilibré du territoire.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉCENTRALISATION

- **Crise institutionnelle au sein de l'Église évangélique du Gabon (EEG) : état de la situation actuelle et mesures prises.**

Le Conseil des Ministres a pris acte de la situation institutionnelle au sein de l'Église Évangélique du Gabon, consécutive aux contestations ayant entouré le Synode national d'août 2026 et l'élection de son nouveau Directoire.

Face aux tensions internes et aux risques de troubles à l'ordre public, le Directoire contesté a été suspendu à titre conservatoire. Un processus de médiation a parallèlement été engagé afin de favoriser le dialogue entre les parties et de préparer la tenue d'un nouveau Synode régulier et incontestable.

Le Conseil a approuvé la poursuite de cette démarche, à travers la mise en place d'une commission de bons offices et le maintien de la suspension jusqu'au règlement définitif de la crise. Les mesures administratives prévues par les textes pourront être mises en œuvre en cas d'échec du dialogue.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DE LA COOPÉRATION, CHARGÉ DE L'INTÉGRATION ET DE LA DIASPORA

Au titre de la diplomatie, de la coopération bilatérale et des affaires multilatérales, le Conseil des Ministres a examiné les communications suivantes :

Agrément de personnalités diplomatiques

Le Conseil des Ministres a marqué son accord aux demandes d'agrément concernant les personnalités diplomatiques ci-après :

- Monsieur **Hamza HADJ CHERIF**, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire près la République gabonaise, avec résidence à Libreville ;
- Monsieur **Ipinge HOPELONG UUSHONA**, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Namibie près la République gabonaise, avec résidence à Brazzaville, en République du Congo ;

- Monsieur **Yousef Mohammed AHMED MOHAMMED AL-HAIL**, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de l'État du Qatar près la République gabonaise, avec résidence à Abuja, en République fédérale du Nigéria ;
- Monsieur **Haeng-gu KANG**, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Corée près la République gabonaise, avec résidence à Libreville ;
- Monsieur **SONG IL HYOK**, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République populaire démocratique de Corée près la République gabonaise, avec résidence à Addis-Abeba, en République fédérale démocratique d'Éthiopie ;
- Monsieur **Georgy TCHEPIK**, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la Fédération de Russie près la République gabonaise, avec résidence à Libreville ;
- Monsieur **Vasyl HAMIANIN**, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire d'Ukraine près la République gabonaise, avec résidence à Kinshasa, en République démocratique du Congo ;
- Monsieur **Keith HEFFERN**, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire des États-Unis d'Amérique près la République gabonaise, avec résidence à Libreville ;
- Monsieur **Ivan LANCARIC**, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République slovaque près la République gabonaise, avec résidence à Dodoma, en République-Unie de Tanzanie ;
- le Colonel **Ahine Maurice TONGA**, en qualité de Consul Général de la République du Congo à Franceville.

Questions commerciales et coopération multilatérale

S'agissant de l'interdiction d'importation du poulet de chair à compter du 1er janvier 2027, le Conseil des Ministres a pris acte de l'interpellation du Gabon par les États-Unis d'Amérique au sein de l'Organisation mondiale du commerce.

Afin de prévenir tout contentieux commercial et de préserver les intérêts économiques du pays, le Gouvernement élaborera une stratégie nationale fondée sur les exceptions prévues par les accords de l'OMC et sur la négociation diplomatique.

Le Conseil a également été informé des arriérés de contribution du Gabon auprès de cette organisation, évalués à 228 997 francs suisses, soit environ 164 millions de francs CFA. Cette situation entraîne des restrictions d'accès de la Mission permanente aux documents et informations de l'Organisation.

Par ailleurs, le Conseil des Ministres a entériné le soutien de la République gabonaise à la candidature de Madame **Josefa Leonel Correia SACKO**, présentée par la République d'Angola au poste de Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Diplomatie présidentielle

Le Conseil des Ministres a pris acte du compte rendu de la visite d'État effectuée en République française, du 19 au 22 juillet 2026, par le Président de la République, Chef de l'État, à l'invitation de son homologue français.

Cette visite a permis de consolider le partenariat entre le Gabon et la France dans les secteurs des mines, des infrastructures, de l'environnement, de l'énergie et de la défense. Elle a notamment été marquée par la signature d'instruments relatifs à la transformation locale de la chaîne de valeur du manganèse, à la cession du Camp Gé-

néral de Gaulle, au développement du projet hydroélectrique de Booué ainsi qu'à la mobilisation de financements auprès de Deutsche Bank.

Le Président de la République a instruit les ministères concernés de traduire ces engagements en actions concrètes et de poursuivre les mesures destinées à faciliter le retour progressif des compatriotes établis en France.

Le Conseil des Ministres a également pris acte du compte rendu de la tournée ouest-africaine effectuée par le Président de la République du 28 juillet au 7 août 2026, ainsi que des visites au Gabon de ses homologues de la République démocratique du Congo et de la Guinée-Bissau.

Ces différentes séquences diplomatiques ont permis de renforcer les relations bilatérales du Gabon et de conclure plusieurs instruments de coopération :

- **au Ghana**, deux mémorandums d'entente ont été signés sur les consultations politiques et la formation des diplomates. La question de la réciprocité de l'exemption de visa accordée aux ressortissants africains fera également l'objet d'un examen ;
- **en Gambie**, quatre instruments ont été signés dans les domaines de la coopération générale, de la création d'une commission mixte, des consultations diplomatiques et de l'exemption de visa au profit des détenteurs de passeports diplomatiques et de service ;
- **en Sierra Leone**, un accord général de coopération a été conclu dans les domaines des transports, de l'agriculture, des mines, de la culture et des infrastructures ;
- **en Côte d'Ivoire**, les échanges ont porté sur le renforcement des partenariats dans les secteurs de l'énergie, des transports et des infrastructures, ainsi que sur la mobilisation des investissements privés ivoiriens au Gabon ;
- **avec la République démocratique du Congo**, trois instruments ont été signés, relatifs aux consultations politiques, à l'exemption réciproque de visa pour les détenteurs de passeports diplomatiques et de service ainsi qu'à la coopération générale. Des négociations seront également engagées dans les domaines de l'entraide judiciaire, de l'extradition et de la formation diplomatique ;
- **avec la Guinée-Bissau**, les échanges ont permis de réaffirmer le soutien du Gabon au processus de transition et d'identifier de nouvelles perspectives de coopération dans les domaines de la formation professionnelle, de l'exploitation du bois, de la lutte contre les changements climatiques, de la préservation de la biodiversité, de l'économie et de l'industrie.

L'ensemble de ces initiatives traduit la volonté du Gabon de consolider ses partenariats bilatéraux, de promouvoir la coopération Sud-Sud et de renforcer son positionnement au sein des instances régionales et internationales.

MINISTÈRE DE LA PÊCHE, DE LA MER ET DE L'ÉCONOMIE BLEUE

- **Communication relative à la demande d'un mandat de négociation et à la mise en place d'une équipe de négociation de la partie gabonaise, relative à la dénonciation de l'Accord de Partenariat de Pêche Durable (APPD) qui nous lie à l'Union européenne.**
- **Communication relative à la participation du Gabon à la 17^e édition de l'Initiative Monaco Blue et à la 2^e édition du Forum sur l'économie et la finance bleues.**

Le Conseil des Ministres a marqué son accord pour l'ouverture de négociations avec l'Union européenne en vue de la conclusion d'un nouvel Accord de Partenariat de Pêche Durable et de son protocole d'application.

Cette démarche intervient à la suite de la dénonciation, par le Gabon, de l'accord précédent, le 4 juin 2025. Elle vise à établir un partenariat renouvelé, équilibré

et mutuellement bénéfique, garantissant la souveraineté du Gabon sur ses ressources halieutiques ainsi que leur exploitation durable.

À cet effet, le Conseil a autorisé la notification officielle de l'accord de la Partie gabonaise à l'Union européenne ainsi que la mise en place d'une équipe nationale de négociation et d'un calendrier des différents rounds de discussions.

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Le Conseil des Ministres a pris acte des conclusions de la Commission Exceptionnelle des Litiges de la Fonction Publique, chargée d'examiner les situations irrégulières relevées à la suite du recensement biométrique et administratif des agents publics.

Sur un total de 1 762 dossiers examinés, la Commission a notamment prononcé 116 réhabilitations, 589 radiations avec maintien des droits à pension, 110 radiations sans maintien des droits à pension et 600 radiations d'agents relevant de la main-d'œuvre non permanente. Elle a également formulé des avis concernant des sanctions disciplinaires, des dénonciations de contrats et diverses positions administratives.

La régularisation de ces situations permettra à l'État de réaliser une économie annuelle estimée à près de 11 milliards de FCFA.

Le Conseil a instruit les administrations compétentes de mettre en œuvre les décisions arrêtées, de les notifier aux agents concernés et de procéder à la mise à jour diligente des actes de gestion correspondants.

4.3. MISSIONS – CONFÉRENCES – SÉMINAIRES

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MARINE MARCHANDE, CHARGÉ DE LA LOGISTIQUE

- **Organisation, du 21 au 25 septembre 2026 à Libreville, de la 16^e session du Comité de contrôle des navires par l'État du port, ainsi que de la 6^e Conférence des ministres du Mémorandum d'Entente sur le contrôle des navires par l'État du port dans la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (MoU d'Abuja).**

Le Conseil des Ministres a approuvé l'organisation, du 21 au 25 septembre 2026 à Libreville, de la 16^e session du Comité de contrôle des navires par l'État du port et de la 6^e Conférence des Ministres du Mémorandum d'Entente d'Abuja.

Ces assises réuniront environ 86 délégués représentant les 22 États membres, en vue de renforcer la sécurité maritime, d'harmoniser les procédures d'inspection des navires et de lutter contre les « flottes fantômes ».

Elles permettront également d'examiner les enjeux liés à la protection du milieu marin, à la décarbonation, au développement des ports verts ainsi qu'aux conditions de vie et de travail des gens de mer.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉCENTRALISATION

Le Conseil des Ministres a approuvé la participation du Gabon à deux rencontres internationales consacrées à la sécurité et à la gouvernance des frontières.

La première, organisée par l'Organisation Internationale pour les Migrations au Bénin, du 28 septembre au 3 octobre 2026, portera sur les bonnes pratiques de gouvernance frontalière sensible au genre et sur l'intégration du système MIDAS de gestion des données migratoires.

La seconde concerne la 94^e session de l'Assemblée Générale d'INTERPOL, prévue du 30 novembre au 3 décembre 2026 à Hong Kong. Elle permettra de renforcer la coopération policière internationale, l'anticipation des menaces criminelles et l'intégration de l'intelligence artificielle dans les futures actions de sécurité.

MINISTÈRE DU LOGEMENT, DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DU CADASTRE

Le Conseil des Ministres a approuvé la participation du Gabon à la Réunion spéciale de haut niveau sur le renforcement de la résilience climatique des populations urbaines pauvres, prévue le 23 septembre 2026 à New York.

Retenu parmi les pays pilotes du programme, le Gabon y présentera un projet de construction de cinquante logements destinés aux familles vivant dans des zones à risque, pour un financement estimé à 3 millions de dollars américains.

Cette rencontre permettra également de poursuivre les échanges avec ONU-Habitat concernant l'ouverture de son bureau sous-régional à Libreville.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE, DE LA DIGITALISATION ET DE L'INNOVATION

Le Conseil des Ministres a approuvé la proposition d'organiser à Libreville une réunion préparatoire africaine à la Conférence de Plénipotentiaires de l'Union Internationale des Télécommunications, prévue en novembre 2026 à Doha.

Cette rencontre permettra aux États africains de définir une position commune sur la gouvernance de l'intelligence artificielle, les infrastructures numériques, l'inclusion digitale et les technologies émergentes.

Elle contribuera également à renforcer le leadership du Gabon en matière de transformation numérique et de coopération technologique en Afrique.

MINISTÈRE DE LA RÉFORME ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

Le Conseil des Ministres a approuvé l'organisation, le 28 septembre 2026 à Libreville, d'une réunion sous-régionale consacrée à la lutte contre le dopage.

Organisée par l'Organisation Nationale Antidopage du Gabon, cette rencontre réunira les ministres concernés, les présidents des Comités olympiques ainsi que les responsables des organisations nationales antidopage d'Afrique centrale.

Les travaux porteront principalement sur le maintien de la conformité des États au Code mondial antidopage 2027 et sur le renforcement d'un environnement sportif de qualité, fondé sur l'éthique, l'intégrité et la protection de la jeunesse.

Enfin, le Conseil des Ministres a entériné les mesures individuelles suivantes :

I. PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

- **Conseillère spéciale du Président de la République, chargée du suivi de l'entrepreneuriat des femmes :** Mme Nora KASSA.
- **Conseillère du Président de la République :** Mme Nadège-Créole FIOCCA.
- **Chargée de mission du Président de la République :** Mme Olga BOUME.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MARINE MARCHANDE, CHARGÉ DE LA LOGISTIQUE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA MARINE MARCHANDE

- **Chargé d'études du directeur général :** M. Jean-Désiré AGBLA ISSOGUI.

ADMINISTRATIONS SOUS TUTELLE

OFFICE DES PORTS ET RADES DU GABON (OPRAG)

- **Chargé d'études du directeur général :** M. Patrice Joseph NKOUME.

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DU TRANSGABONAIS (SETRAG)

- **Président du Conseil d'administration :** M. Raphaël NGAZOUZET.

COMPAGNIE NATIONALE DE NAVIGATION INTÉRIEURE ET INTERNATIONALE (CNNII)

- **Directeur général adjoint :** M. Hermann NZOUNDOU BIGNOUMBA.

CONSEIL GABONAIS DES CHARGEURS (CGC)

- **Conseillère :** Mme Magali Laurence OYINI.
- **Chargé d'études :** M. Agnan Féréol MOUGHEKA BIDAYI.
- **Chargée d'études :** Mme Yolande NDOUMEY.
- **Chargée d'études du directeur général :** Mme Hadiza Aziza DANLADI.

III. MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉCENTRALISATION

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE

- **Directeur général :** M. Pam Hector SIMBA, confirmé.
- **Directeur général adjoint :** M. Ange Moïse PWATY ATHOUTAN, confirmé.

DIRECTION GÉNÉRALE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

- **Directeur général :** M. Davy NDZE NZE NDONG.

DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉLECTIONS ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES

- **Directeur général :** M. Dieudonné YAYA, confirmé.
- **Directeur général adjoint :** M. Ildevert MBOUTSOU BOUILA, confirmé.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PROTECTION CIVILE

- **Directeur général :** Mme Amela Dona OBONE BEKALE, confirmée.
- **Directeur général adjoint :** Commandant MANGOUBA Charles.

ADMINISTRATION DECONCENTREE

- **Préfet de Bitam** : M. Claver EYA NZE.

ADMINISTRATION DÉCENTRALISÉE MAIRIE DE LIBREVILLE

- **Secrétaire général** : M. Jean de Dieu Robert MINDOUME MBA.

DIRECTION DES ÉLECTIONS

- **Chef de service Liste électorale** : Nadège MEPONGO BOUYA en remplacement de Rodrigue MOUANDAT.

PROJET IBOGA

COMITE DE SUIVI OPERATIONNEL

- **Directeur de projet** : Christ Jovanny LEYINDA.

RESPONSABLES DES SOUS-COMITÉS

SOUS-COMITÉ FORMATION ET MÉTIERS

- **Responsable** : Glwadys MOUTOMBI PAPE.

SOUS-COMITÉ MATÉRIEL ET LOGISTIQUE

- **Responsable** : Martin NGAMAMBA.

SOUS-COMITÉ TECHNIQUE ET INFORMATIQUE

- **Responsable** : Fabrice MBOUMI.

SOUS-COMITÉ SÉCURITÉ

- **Responsable** : Capitaine de Police Laure MILEMA NGUELE.

SOUS-COMITÉ ADMINISTRATION ET FINANCES

- **Responsable** : Gladys BADJINA.

MINISTÈRE DU LOGEMENT, DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DU CADASTRE

CABINET DU MINISTRE

- **Conseiller technique** : M. Thuriaf MANIONY MOUECOUCOU, en remplacement de Mme Julienne Corinne SKIT épouse LEKOUNA.
- **Conseiller technique** : Mme Khirta Lauriane IMMONGAULT, en remplacement de M. Dieudonné MOUKETOU TARAZEWICZ.
- **Chef de protocole** : M. Jean Lylian MIKIELA.

V. MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DE LA COOPÉRATION, CHARGÉ DE L'INTÉGRATION ET DE LA DIASPORA

SERVICES CENTRAUX

CABINET DU MINISTRE

- **Ambassadeur itinérant chargé des questions administratives et de l'outil diplomatique** : Mme Régine AYANG, en remplacement de M. Marcel DABE RAPONTCHOMBO, appelé à d'autres fonctions.
- **Ambassadeur itinérant chargé de la coopération économique et commerciale** : M. Patrick Florentin MALEKOU, en remplacement de M. Aristide EBANG ESSONO, appelé à d'autres fonctions.

- **Ambassadeur itinérant chargé du Commonwealth** : Mme Aïchatou SANNI, en remplacement de M. Valentin LOEMBA BAYONNE, appelé à d'autres fonctions.
- **Ambassadeur itinérant, chargé de la coopération culturelle, scientifique et technique** : Mme Landria NDEMBI NZIENGUI, en remplacement de M. Eric Joël BEKALE ETOUGHET.
- **Conseiller technique** : Mme Aurélie Chantal MBELE, en remplacement de Mme Josée LEWOBI ANDOOU épouse LETSINA EPIE, appelée à d'autres fonctions.
- **Conseiller technique** : Mme Aminatou NDONG NZE, précédemment directeur général adjoint de la coopération internationale, en remplacement de M. Ulrich JOMAS TCHYANTOU.
- **Conseiller technique** : Mme Souvairte NTSELE POULISSI, interprète-traducteur hors classe, en remplacement de M. Franck NEMBE, appelé à d'autres fonctions.
- **Conseiller technique** : M. Alain NTOUTOUME NGOUA, ministre plénipotentiaire, en remplacement de Mme Ayang Régine appelée à d'autres fonctions.
- **Conseiller technique** : Mme Nicole ONANGA, ministre plénipotentiaire.

INSPECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

- **Inspecteur chargé des questions administratives** : Mme Virginie BOUSSOUGOU.
- **Inspecteur chargé des questions diplomatiques** : M. Placide OLOUBA ODOUNGA, conseiller des affaires étrangères.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL - DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

- **Ambassadeur, directeur général adjoint** : Mme Brunelle KOUMBOU OBINDZI, conseiller des affaires étrangères.
- **Ambassadeur, directeur des affaires africaines** : Mme Karine EDANG épouse ALLOGO OBAME, conseiller des affaires étrangères.
- **Ambassadeur, directeur des affaires asiatiques** : Mme Ma-Séré MASSOUKOU, conseiller des affaires étrangères.
- **Ambassadeur, directeur des affaires européennes** : Mme Claudia BANAVE épouse INGUEZA, conseiller des affaires étrangères.
- **Ambassadeur, directeur des organisations internationales** : Mme Edith ESSONGUE ADJHANOPOLLO, conseiller des affaires étrangères.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

- **Ambassadeur, directeur général adjoint de la coopération internationale** : M. Olivier MENDOUME NZE, conseiller des affaires étrangères.
- **Ambassadeur, directeur de la coopération économique et financière** : Mme Prisque OWANGA, précédemment conseiller économique à l'Ambassade du Gabon en Espagne.

DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES CONSULAIRES

- **Ambassadeur, directeur général adjoint des affaires consulaires** : M. Willy SOUO, conseiller des affaires étrangères.

DIRECTION GÉNÉRALE DU DROIT DE LA MER

- **Ambassadeur, directeur général adjoint du droit de la mer** : M. Thierno ONDO ESSANDONE, conseiller des affaires étrangères.

- **Ambassadeur, directeur de la délimitation et de la valorisation des zones maritimes** : M. Elie Oscar EKIA, conseiller des affaires étrangères.
- **Ambassadeur, directeur de la réglementation et du contentieux** : M. Armand BOUCHER, conseiller des affaires étrangères.
- **Chef de division archives et documentation maritime** : Mme Reine Péguy MEDZA MBEGAH épouse ALAIN, conseiller des affaires étrangères.

DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES JURIDIQUES INTERNATIONALES

- **Ambassadeur, directeur de la réglementation et du contentieux international** : Mme Gaëlle Vanelle MOUMBANGOU MBOUMBA, conseiller des affaires étrangères.
- **Ambassadeur, directeur des accords et traités internationaux** : Mme Hélène Betty MAGNINGA MOUNGUENGUI, conseiller des affaires étrangères.
- **Ambassadeur, directeur des droits de l'homme et du droit humanitaire** : M. Arnold BIRINDA MISSOSU, conseiller des affaires étrangères.
- **Chef de division des accords bilatéraux** : Mme Parly Elodie BANGOUSSOU, secrétaire des affaires étrangères.
- **Chef de division de la réglementation** : M. Athanase BOUMONO, conseiller des affaires étrangères.
- **Chef de division droit humanitaire** : Mme Patricia ISSEMBE, conseiller des affaires étrangères.
- **Chef de division sécurité humanitaire** : M. Mudry-Elie BALOMBO M'POPA, conseiller des affaires étrangères.
- **Chef de division sécurité humanitaire** : Mme Joy ADA EBA JOY, secrétaire des affaires étrangères.
- **Chef de service archives et documentation** : M. Charles Taze MINDZEME ESSONO, secrétaire des affaires étrangères.
- **Chargé d'études du directeur général** : Mme Leslie ATOURE MENZU épouse IDIBA, conseiller des affaires étrangères.

DIRECTION DU PROTOCOLE

- **Ambassadeur, directeur du protocole** : Mme Françoise NGO NOGHA épouse MOMBEH, conseiller des affaires étrangères.

SERVICES EXTÉRIEURS

ZONE AFRIQUE

CAMEROUN

- **Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République gabonaise près la République du Cameroun** : M. Gabriel MALLY HODJOUA, en remplacement de M. Fabien Omer NDIMINA DABOU, muté.
- **Premier conseiller** : Mme Prisca OYE, conseiller des affaires étrangères, précédemment conseiller chancelier à New York.

BURKINA FASO

- **Premier conseiller** : Mme Georgina TOUNG, conseiller des affaires étrangères.

CONGO

- **Premier conseiller** : M. Steeve MALILI, conseiller des affaires étrangères.

- **Conseiller chancelier** : M. Landry NGOSSO, secrétaire des affaires étrangères.
- **Est rappelé** :
- M. MOUSSEGOU Gilles

CÔTE D'IVOIRE

- **Premier conseiller** : Mme Vanessa PING épouse APOQUE, conseiller des affaires étrangères.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

- **Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République gabonaise près la République démocratique du Congo** : M. Jean EKOUA, en remplacement de Mme Joséphine NTYAM EYHA, rappelée.
- **Sont rappelés** :
- M. Gaétan MANGANDOU
- M. ENGANDZA LOUSSOU Steve Romuald.

ÉGYPTE

- **Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République gabonaise près la République arabe d'Égypte** : M. Fabien Omer NDIRIMINA DABOU, en remplacement de M. Guy Roger NZET, appelé à faire valoir ses droits à la retraite.
- **Premier conseiller** : Mme Dorothée ALELE OZIMO, ministre plénipotentiaire, en remplacement de Mme Isabelle MBAZO'O ONDO.
- **Conseiller chancelier** : Mme Ornella MEKINA ELLA, secrétaire des affaires étrangères, en remplacement de M. Christian Valles NDOUMBA, rappelé et remis à la disposition de son administration d'origine.

ÉTHIOPIE

- **Conseiller chargé de la coopération bilatérale** : M. Gervais NGYEMA NDONG, conseiller des affaires étrangères, en remplacement de Mme Marie-Aubierge MBOUTSOU épouse DELICAT, mutée.

GHANA

- **Consul général** : Mme Riaz Felicia Dolorès KABORI épouse LAYIGUI, conseiller des affaires étrangères.
- **Vice-consul** : Mme Eugénie ANGUÉ, précédemment conseiller à l'Ambassade du Gabon au Maroc.

GUINÉE

- **Premier conseiller, chargé des affaires consulaires** : M. Barry Diawadou, ancien consul honoraire du Gabon en Guinée.
- **Conseiller économique, chargé de la chancellerie** : M. Syron Amiss NDONG MINTSA, administrateur économique et financier.
- **Conseiller culturel** : M. Guy-Roger MOUSSAVOU ROMBONOT, enseignant du second degré.
- **Conseiller en communication** : M. Oswald Kevin DOUCKAGHA, journaliste.

GUINÉE ÉQUATORIALE

- **Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République gabonaise près la République de Guinée équatoriale** : M. Aristide EBANG ESSONO, ministre plénipotentiaire, en remplacement de M. Sébastien NTOUTOUME, rappelé.

- **Premier conseiller** : M. Franck NEMBE, conseiller des affaires étrangères, en remplacement de M. Urbain KINGA, rappelé.
- **Conseiller chancelier** : M. Rachid MOUELET MATATOU, conseiller des affaires étrangères.
- **Sont rappelés** :
 - M. SEBASTIEN NTOUTOUME BEKALE,
 - M. KINGA URBAIN
 - M. ANGO OBIANG Paul Manuela
 - Mme EKOUME Honorine

MAROC

- **Conseiller économique et culturel** : Mme Rolande BEKALE épouse OLLOMO EBANG, en remplacement de Mme Eugénie ANGUE, rappelée.
- **Conseiller presse** : M. Farlan Ahmad BENI EVAKA, journaliste, en remplacement de M. Jean Claude BINGANGOYE, remis à la disposition de son administration d'origine.
- **Deuxième conseiller chargé des affaires consulaires** : M. Dan Verdier MOUS-SAVOU POTOTOU.

CONSULAT GÉNÉRAL DU GABON À LAÏYOUNE (MAROC)

- **Consul général à Laayoune** : M. Marcel RAPONTCHOMBO DABE, ministre plénipotentiaire, précédemment ambassadeur itinérant.
- **Consul** : Mme Inès Elvire MBOUMBA DIBOUKA, conseiller des affaires étrangères.

NIGÉRIA

- **Premier conseiller** : M. Willy Naldi MBA EDOU, conseiller des affaires étrangères.

RWANDA

- **Premier conseiller** : M. Paul Verlaine MORO OBIANG, conseiller des affaires étrangères.
- **Conseiller chancelier** : Mme Tatiana ILAMA I MOUNGUENGUI, conseiller des affaires étrangères.
- **Conseiller chargé du secrétariat du chef de mission** : Mme Arlette Raymonde NYINGONE OBAME.

SÃO TOMÉ-ET-PRÍNCIPE

- **Premier conseiller** : M. Billy MELI NDANGA, précédemment premier conseiller à la délégation de l'UNESCO.

TOGO

- **Premier conseiller** : M. Clément MASSALA MALONDAUT, en remplacement de M. Serge ONGALA, rappelé.

ZONE AMÉRIQUE

CANADA

- **Premier conseiller** : M. Jean François MAGANGA, conseiller des affaires étrangères, précédemment conseiller du Président de la République.

CUBA

- **Premier conseiller** : Mme Estelle NKOULOU ONDO épouse NGUIEND MICKOLO, conseiller des affaires étrangères, en remplacement de M. Jean Pierre DOUMBENENY NDZIGNA, muté.
- **Conseiller culturel et économique** : M. Hervé ZOLLO MVE, docteur en sciences de l'éducation et de l'administration du sport, en remplacement de Mme Raïssa NGWAPAZA, rappelée et remise à la disposition de son administration d'origine.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE - CONSULAT GÉNÉRAL

- **Consul général à New York** : M. Marcel SANDOUNGOUT KIYENDE, conseiller des affaires étrangères, précédemment conseiller spécial du Président de la République.
- **Vice-consul** : Mme Natacha Ghislaine EYI OBONE ELLA épouse OBIANG.

ZONE ASIE

CHINE

- **Attaché de défense** : Colonel LEYOUUMA Barthélémy, précédemment attaché de défense en Côte d'Ivoire.

CORÉE

- **Premier conseiller** : M. Ulrich JOUMAS TCHYANTOU, conseiller des affaires étrangères, en remplacement de Mme Carole MEYE ME MOTO.

ZONE EUROPE

BELGIQUE

- **Ministre conseiller** : M. Jean Pierre DOUMBENENY NDZIGNA, conseiller des affaires étrangères.
- **Conseiller chancelier** : M. Jean Pierre MABENDE, en remplacement de M. Hermann NZIENGUI, rappelé.
- **Conseiller chargé de l'Union européenne** : M. Walter NDJILA, en remplacement de Mme Maryse TSIABA, mutée.
- **Deuxième conseiller** : M. Médard Nestor NGOUNGOU BIDAYE.
- **Premier secrétaire** : M. Ronald NGOULOU EMERY.

ESPAGNE

- **Conseiller culturel et académique** : Mme Josée LEWOBI ANDOUO épouse LETSINA EPIE, conseiller des affaires étrangères.
- **Rappel** : Mme Chrisalline MOUYAPOU NGOUBOU, précédemment conseillère économique.

FRANCE

- **Premier conseiller, chargé des questions bilatérales** : M. René NNO MINLAGUE, conseiller des affaires étrangères, précédemment conseiller, chef du département Diplomatie à la Primature, en remplacement de Mme Bernice ABEGHE OWONO.
- **Conseiller économique** : Mme Maryse TSIABA, précédemment conseiller chargé de l'Union européenne, à Bruxelles.
- **Conseiller Francophonie** : Mme Nancy OYIEYE épouse REJON, conseiller des affaires étrangères.

- **Conseiller culturel et académique** : Mme Chrisse NGARI, confirmée.
- **Conseiller chargé des affaires sociales** : Mme Marie-Aubierge MBOUTSOU épouse DELICAT, précédemment conseiller chargé des questions bilatérales à l'Ambassade du Gabon en Éthiopie, en remplacement de Mme Marie Blanche ANKINA épouse METTE, rappelée et remise à la disposition de son administration d'origine.
- **Conseiller chancelier** : Mme Marie-Philomène ALENE MEGNIER, précédemment chancelier à l'Ambassade du Gabon en Guinée équatoriale.
- **Conseiller d'ambassade** : M. Gervais MPOUHO EPIGAT.
- **Conseiller en communication** : M. Aimé Mannix MONDJOT, en remplacement de Mme Daniella MENDAME, nommée au cabinet du ministre.
- **Deuxième conseiller** : M. Alain Gabriel TSAKAMBA, en remplacement de M. Eugène SAMI, appelé à d'autres fonctions.
- **Premier secrétaire** : M. Christophe DJOUBA, en remplacement de M. Ferdinand LEKINGANI, appelé à d'autres fonctions.
- **Sont rappelés** :
 - Mme Sonia NKENGANI L'OISEAU, Inspecteur principal des Douanes
 - Mme Gwenaëlle Gwendoline NTSAGA épouse OGOULA, précédemment Consule
 - Mme Christiane MOUELE, précédemment Vice-Consul 1
 - Mme NTSELE POULISSI, précédemment Conseiller chargé du Secrétariat particulier de l'Ambassadeur
 - Mme ANKINA METTE Marie, Conseiller Affaires sociales
- **Paierie** :
 - Mme MASSIMA MOUANGO Marina, Chef de service
- **Contrôle budgétaire** :
 - M. BOUYOU Guy, retraité
- **Représentation du Conseil Gabonais des Chargeurs (CGC) de Paris, sont rappelés** :
 - Mme Armande AMALE LAMOU
 - Mme Florette ONDIAS SOUNA

CONSULAT GÉNÉRAL EN FRANCE

- **Premier vice-consul** : M. Stéphane LEKOKA, conseiller des affaires étrangères, en remplacement de Mme Christiane MOUELE.

SUISSE

- **Premier secrétaire d'ambassade** : M. Papy-Grefe NZATSI MAPANGO.

GRANDE-BRETAGNE

- **Conseiller chargé du protocole et des affaires consulaires** : M. Justin LIPOBO ROUNGOU, précédemment attaché de cabinet du Président de la République.

DÉLÉGATION PERMANENTE AUPRÈS DE L'UNESCO

- **Premier conseiller chargé du patrimoine culturel** : Mme Rachel EBANETH, conseiller des affaires étrangères, en remplacement de M. Billy MELI NDANGA, muté.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE, DE LA DIGITALISATION ET DE L'INNOVATION

CABINET DU MINISTRE

- **Directeur de cabinet** : M. Loïc APANGA.
- **Conseiller technique** : M. Alain Michel MOMBO.
- **Conseiller technique** : Mme Malicka GDAULT DEACKEN.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

DIRECTION GÉNÉRALE

- **Directeur général** : M. Sleidje Blanchard Rodrigue MAVOUNGOU.
- **Directeur général adjoint** : M. Jude MISSENGUET MIVIESSINI.

DIRECTION GÉNÉRALE DES INFRASTRUCTURES ET DE LA CYBERSÉCURITÉ - DIRECTION GÉNÉRALE

- **Directeur général** : M. Anicet Claude ANDJOUAT.

DIRECTION CENTRALE DES AFFAIRES JURIDIQUES

- **Directeur central** : Mme Adina Claire Marion LEWAGHA MALOU MBA.

DIRECTION CENTRALE DES AFFAIRES FINANCIÈRES

- **Directeur central** : M. Judicaël MAVIOGA.

DIRECTION CENTRALE DES RESSOURCES HUMAINES

- **Directeur central** : Mme Hurlaine BOUSSODJI épouse MAKOSSO.

DIRECTION CENTRALE DE LA COMMUNICATION

- **Directeur central** : Mme Jerisca G. NTSAME NANG.

ADMINISTRATIONS SOUS TUTELLE

AGENCE NATIONALE DES INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES ET DES FRÉQUENCES (ANINF)

DIRECTION GÉNÉRALE

- **Conseiller chargé des infrastructures** : M. Jean-Pierre Brady YOKA.
- **Directeur financier** : M. NDING MWANDE.
- **Directeur des affaires générales** : Mme Alphonsine LAYIGUI HOUNDY épouse MOGOULAH.

INSTITUT NATIONAL DE LA POSTE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (INPTIC)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **Président du Conseil** : Mme Patricia DJIPANO-MOULOUNGUI.

DIRECTION GÉNÉRALE

- **Directeur général** : M. Landry BADIALI, confirmé.
- **Directeur général adjoint** : Mme Belle ESSONO épouse MBOTY.
- **Chargée d'études du directeur général** : Mme Darene IHABOUI.

SOCIÉTÉ DE PATRIMOINE DES INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES (SPIN) - DIRECTION GÉNÉRALE

- **Directeur général** : M. Bertrand MAHOUKOU BICTHINDA, confirmé.
- **Chargée d'études** : Mme Sylvie DE SOUSA.

MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION ET DE LA PROSPECTIVE

CABINET DU MINISTRE

- **Conseiller technique** : Mme Naomi Clérosie BATABA BEYOUOMA.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- **Secrétaire particulière du secrétaire général** : Mme Mireille NDEMBI épouse BAYONNE MANOU.
- **Chargé d'études du secrétaire général** : Mme Mady ADA OVONO.

SERVICE COURRIER

- **Chef de service** : Mme Constantine NYANGONE ZOGO.

DIRECTION CENTRALE DES RESSOURCES HUMAINES

- **Chargé d'études** : M. Junic Esméralda BOUTOTO MOUSSAVOU.
- **Chargé d'études** : Mme Fleur MENGUE ME MBOGA.
- **Chef de service ressources humaines** : Mme Christelle Sandra NYOMBA NZENGUE.
- **Chef de service formation et parcours professionnels** : M. Toussaint Otniel EL-LA ABESSOLO.
- **Chef de service actes de gestion du personnel** : M. Dieudonné EGNOLÉ ELLA.
- **Chef de service documentation et archives** : M. Valère Exupère ONIANE ABAGA.

DIRECTION CENTRALE DES STATISTIQUES ET DES ÉTUDES

- **Directeur central** : M. Daniel EDJO MVE.
- **Chef de service études et analyses** : M. Yannick Romain MBA MINTSA.
- **Chef de service production** : M. Francial Dubois MBOUTSOU.

DIRECTION CENTRALE DES AFFAIRES JURIDIQUES

- **Chef de service contentieux** : Mme Suzie Gaëlia GONZO OLIVEIRA.
- **Chef de service réglementation** : Mme Oxanne NEKE-OLOUONO.
- **Chef de service documentation** : M. Christopher MAKAYA.

DIRECTION CENTRALE DE LA COMMUNICATION

- **Chef de service analyse des médias** : M. Eunice-Bertrand BIYOGO.
- **Chef de service portail du ministère et de la communication électronique** : M. Jering Evans MOULOUNGUI KOUNBA.
- **Chef de service études et sondages** : Mme Aurore Séréna NFONO ONDO.

DIRECTION CENTRALE DES AFFAIRES FINANCIÈRES

- **Chef de service budget** : M. Désiré MABOUNDA.
- **Chef de service finances et comptabilité** : Mme Marie-Jeanne-Emeline-Paola OYE ALLOGHO épouse BIBANG.

- **Chef de service patrimoine** : Mme Guilaïne Marcelle MONAYONG NGUEMA épouse MOUENDOU.
- **Chef de service marchés publics** : Mme Chelsie Renelle Difathe TSIMBOU VOUA.

DIRECTION CENTRALE DES ARCHIVES ET DOCUMENTATION

- **Directeur central** : Mme Éric Darlhène MOUSSOUNDA BIMBOUNZA.
- **Directeur central adjoint** : M. Etienne Francky MEBA ONDO.
- **Chef de service archives** : Mme Marie France OBONO ASSOUMOU.
- **Chef de service bibliothèque** : Mme Lise Sterla NFENE ATEME.
- **Chef de service documentation** : M. Brist NGOTOU.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PROSPECTIVE

- **Directeur adjoint du développement** : M. Johanny MFOUMBI VICA.

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- **Directeur général** : Mme Marie-Thérèse NGUEMA EDZANG épouse OBIANG, confirmé.
- **Directeur général adjoint** : M. Arsel MORO NGUI, confirmé.
- **Secrétaire particulière du directeur général** : Mme Flore MOUNGUENGUI.
- **Chargé d'études du directeur général** : M. Wilfrid OGNIAMI, confirmé.
- **Chargé d'études du directeur général** : Mme Fanny IGNANGA DINZAMBOU.
- **Chargé d'études du directeur général** : Mme Stéphanie NSE OBIANG.

SERVICES COURRIER, ARCHIVES ET DOCUMENTATION

- **Chef de service** : M. Guy Bertrand EDZO EDZO.

SERVICES SYSTÈME D'INFORMATION ET STATISTIQUES

- **Chef de service** : Mme Antoinette Edwige NZABOUTAMBA épouse DOUPAMBI.

SERVICES RESSOURCES HUMAINES ET MOYENS

- **Chef de service** : Mme Karlen Faria LENDOYE LEMBEME.

SERVICES INFORMATION ET COMMUNICATION

- **Chef de service** : Mme Christelle Carna MBINA épouse MOUELI MOUELI.

DIRECTION DES AMÉNAGEMENTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

- **Directeur** : M. Eugène EMBO, confirmé.
- **Directeur adjoint** : M. Macaire Eder MVONO EDZO.

SERVICE GOUVERNANCE TERRITORIALE

- **Chef de service** : Mme Cendrine MEYE MINTSA.

SERVICE DES AMÉNAGEMENTS

- **Chef de service** : Mme Emma Monique GOUIDA épouse MAMAMPOUGOU, confirmée.

SERVICE DES PROGRAMMES ET INTER REGIONAUX

- **Chef de service** : Mme Sacré-Fleur Flora épouse ANGOUNDOU MAYILA.

DIRECTION DES ÉTUDES ET DE LA PROSPECTIVE TERRITORIALE

- **Directeur** : Mme Sylviana Bibiche ANGUE NGUEMA.

– **Directeur adjoint** : M. Gagnon AMENOU DJI MESSAN.

SERVICE ÉTUDES ET STATISTIQUES

– **Chef de service** : Mme Suzana MOUSSONGOU IBRAHIM KUMBA.

SERVICE PROSPECTIVE ET OBSERVATION DES TERRITOIRES

– **Chef de service** : Mme Alexandria Polle Fenicia MABIALA.

SERVICE RÉGLEMENTATION ET NORMALISATION

– **Chef de service** : M. Karl Yannick BAYONNE.

DIRECTION DE LA CARTOGRAPHIE

– **Directeur** : M. Jean Paul TSAMBI.

– **Directeur adjoint** : M. Brice Alain ELEM.

SERVICE DE GESTION DE DONNÉES

– **Chef de service** : M. Nagnalen Idris BENVO DIAKITE.

SERVICE DE GÉOMATIQUE

– **Chef de service** : Mme Annabelle Raïssa Martine ONGOMOU OGANDAGA.

SERVICE CARTOGRAPHIE

– **Chef de service** : M. Parfait NESAM NGADY.

DIRECTION DE LA DOCUMENTATION

– **Directeur** : M. Aubert MINTSA MI-NDONG, confirmé.

– **Directeur adjoint** : Mme Emelyne OBONE ONIANE.

SERVICE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVAGE

– **Chef de service** : Mme Ruth ENGOUANG.

SERVICE DOCUMENTATION NUMÉRIQUE

– **Chef de service** : M. Kris Franck ISSIEMBI LOULESSI.

DIRECTION PROVINCIALE DE L'ESTUAIRE

– **Directeur provincial** : Mme Virginie ZUE MOTO née ZANG ESSONO.

SERVICE ÉTUDES, STATISTIQUES ET PROSPECTIVE TERRITORIALE

– **Chef de service** : M. Alain MABIKA MBADINGA.

SERVICE DES AMÉNAGEMENTS ET DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

– **Chef de service** : Mme Tatiana ESSENG ZOGO.

SERVICE CARTOGRAPHIE ET DOCUMENTATION

– **Chef de service** : Mme Elodie MOUSSAVOU NZIENGUI.

DIRECTION PROVINCIALE DU HAUT-OGOUE

– **Directeur provincial** : M. Jean Baptiste KARA MAGOUMBA.

SERVICE ÉTUDES, STATISTIQUES ET PROSPECTIVE TERRITORIALE

– **Chef de service** : Mme Ornella Ericka MPRILOUO OSSIDOU GOU, confirmé.

SERVICE DES AMÉNAGEMENTS ET DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

– **Chef de service** : Mme Flavie NZOUNDOU LEDIANZA.

SERVICE CARTOGRAPHIE ET DOCUMENTATION

– Chef de service : M. Nathanaël NGUIMBI MBOUMBA.

DIRECTION PROVINCIALE DU MOYEN-OGOUÉ

– Directeur provincial : M. Thierry Davy BOUSSOUGOU, confirmé.

SERVICE ÉTUDES, STATISTIQUES ET PROSPECTIVE TERRITORIALE

– Chef de service : Mme DIBOUNGA NZATSIMBOU épouse BOUSSOUGOU, confirmé.

SERVICE DES AMÉNAGEMENTS ET DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

– Chef de service : M. Léon Pierre Joury BARBERA-ISAAC.

SERVICE CARTOGRAPHIE ET DOCUMENTATION

– Chef de service : Mme Claude Amélie MAROUDOU MOUANGA.

DIRECTION PROVINCIALE DE LA NGOUNIÉ

– Directeur provincial : M. Serge Masper MABOUBA, confirmé.

SERVICE ÉTUDES, STATISTIQUES ET PROSPECTIVE TERRITORIALE

– Chef de service : M. Serge Parfait NGUIMBI.

SERVICE DES AMÉNAGEMENTS ET DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

– Chef de service : Mme Noëlle Victoire YENO AWORET.

SERVICE CARTOGRAPHIE ET DOCUMENTATION

– Chef de service : M. Cédric BOUNGO KOUONGA.

DIRECTION PROVINCIALE DE LA NYANGA

– Directeur provincial : Mme Mélina Audrey MAVIOGA épouse BONDZANGA BWA BONDINGA, confirmée.

SERVICE ÉTUDES, STATISTIQUES ET PROSPECTIVE TERRITORIALE

– Chef de service : M. MEZUI MEZUI.

SERVICE DES AMÉNAGEMENTS ET DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

– Chef de service : M. Jean Steeve ASSOUMOU EBANG.

SERVICE CARTOGRAPHIE ET DOCUMENTATION

– Chef de service : M. Michel Indryc OBAME NTORÉ.

DIRECTION PROVINCIALE DE L'OGOUÉ-IVINDO

– Directeur provincial : M. Ernest Dehawou NZOUMBA MOUEDY, confirmé.

SERVICE ÉTUDES, STATISTIQUES ET PROSPECTIVE TERRITORIALE

– Chef de service : M. Bernard EKYEME NZE.

SERVICE DES AMÉNAGEMENTS ET DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

– Chef de service : M. Jeannot BIKE OWOULA.

SERVICE CARTOGRAPHIE ET DOCUMENTATION

– Chef de service : M. Cyrille NANG AMVAME.

DIRECTION PROVINCIALE DE L'OGOUÉ-LOLO

– Directeur provincial : M. Junior EYI OVONO.

SERVICE ÉTUDES, STATISTIQUES ET PROSPECTIVE TERRITORIALE

– Chef de service : M. Jacob WEMBILOBA.

SERVICE DES AMÉNAGEMENTS ET DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

– Chef de service : M. Chrismin Gaétan MANGOLLO.

SERVICE CARTOGRAPHIE ET DOCUMENTATION

– Chef de service : M. Steeve LOUEMBET LOUEMBET.

DIRECTION PROVINCIALE DE L'OGOOUÉ-MARITIME

– Directeur provincial : M. Jerry PAMBO.

SERVICE ÉTUDES, STATISTIQUES ET PROSPECTIVE TERRITORIALE

– Chef de service : M. Louis Gabin Shane NDONG BEYEMET.

SERVICE DES AMÉNAGEMENTS ET DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

– Chef de service : M. Neige Armelle BIVIGOU MBINA.

SERVICE CARTOGRAPHIE ET DOCUMENTATION

– Chef de service : M. Idriss NDZOBO.

DIRECTION PROVINCIALE DU WOLEU-NTEM

– Directeur provincial : M. Placide NGUEMA NDOUTOUMOU.

SERVICE ÉTUDES, STATISTIQUES ET PROSPECTIVE TERRITORIALE

– Chef de service : M. Jean François ABIAGHE.

SERVICE DES AMÉNAGEMENTS ET DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

– Chef de service : M. Armand MOULOMBA, confirmé.

SERVICE CARTOGRAPHIE ET DOCUMENTATION

– Chef de service : M. Rodrigue Arnaud OGNIGHUI.

MINISTÈRE DE LA RÉFORME ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

INSTITUTION CONSTITUTIONNELLE :

CONSEIL D'ÉTAT

Conseillers en service Extraordinaires

- M. Kevin Constant KATOUYA
- M. Georges WORA
- Mme Clémence ELLA ASSA
- M. Trésor AVOMO ONDO
- M. Patrick Fabien MBOUMBA
- M. Edgard Prosper MALIBALA
- M. Solange ANGUE
- M. Vincent NGUEMA NZE
- M. Albert NGUIA
- Mme Gisele EYEANG NTOUTOUME épouse LANCHAIS
- Mme Berthe IMMONGAULT épouse Délicat

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL (CESEC)

CABINET DU PRÉSIDENT

- Directeur de cabinet : M. Aymar MBINA YEMBI.
- Chef de cabinet : M. Jean Phiddel MAGAYA MOUVELOU.

- **Secrétaire de cabinet** : Mme Léa DIBOUNGA.
- **Secrétaire de cabinet** : Mme Christelle ABENDANG EVOUNA.
- **Secrétaire particulière du directeur de cabinet** : Mme Liliane MABAMBA.
- **Chef de service courrier** : M. Simon Simple EDZANG MENGUIRE.
- **Conseiller** : M. Alain Martial AKUE MICKALA.
- **Conseiller** : M. Jacques SIMA.
- **Conseiller** : M. Wilfrid MANGALA MOUSSAVOU.
- **Conseiller** : M. Sidney DIVOUGUISSA MOUNDADI.
- **Conseiller** : M. Alain Sylèvre BIMBOUNZA.
- **Conseiller** : M. Karl Perry MICKALA KAKHAL.
- **Conseiller** : Mme Nina Françoise ASSELE épouse RINIERI.
- **Conseiller** : Mme Léa BIFANE BI AMVAME.
- **Conseiller** : Mme Aimée-Joëlle Samia SAMOGNHO-M'BUMBA.
- **Chargé d'études** : M. Dieudonné Luc NZAMBA.
- **Chargé d'études** : M. Anaël Junior BOUNGUENDZA NZEDI.
- **Chargé d'études** : M. Boris MABIKE MA KOMBILE.
- **Chargé d'études** : M. Rachid Gabin MOUSSAVOU GITSOUKIGA.

DIRECTION DU PROTOCOLE

- **Directeur** : Mme Jannick Maggy D. MICKALA.
- **Agent du protocole** : M. Chrislain MAHINDA.
- **Agent du protocole** : M. Christian BILONG BI EKANG.
- **Attaché de presse** : M. Steeve Igor MBOUTSOU.
- **Attaché de presse** : M. Henoc BOUYAGHA NDJODOUMA.
- **Attaché de presse** : M. Oumarou M. TSAVOU.
- **Attaché de cabinet** : M. Jean De Dieu OKABA.
- **Attaché de cabinet** : M. Gildas BILIMBA.
- **Attaché de cabinet** : M. Love Marlo MBONGO MISSEVO.
- **Attaché de cabinet** : M. Paul Richi KOUMBA THINDY.
- **Chargé de mission** : M. François YOUYATTE.
- **Chargé de mission** : M. Thierry Ulrich ADJO BONGOUE.
- **Chargé de mission** : M. Prosper TSONGUI.
- **Chargé de mission** : M. Jean Pierre NGOUBA.
- **Chargé de mission** : M. Jean François NDINGA.
- **Chargé de mission** : M. Rodolph MBOUNDOU.
- **Chargé de mission** : M. Jean TANDANOU.
- **Chargé de mission** : M. Claude Roger MBOULOUKELI.
- **Chargé de mission** : Mme Alice BAGUELA.
- **Chargé de mission** : Mme Jeannette DOUFOUNDOU.
- **Chargé de mission** : Mme Georgeline GUETOMBO.
- **Chargé de mission** : Mme Nadège MOTOKA.
- **Chargé de mission** : Mme Nelly NZADIBOUKA EKO.

- **Aide de camp** : Adjudant-Chef Major OPENDA SIMBOUE Alphonse Willy.
- **Chef de la sécurité** : Adjudant-Chef Major MBADINGA Jonas.
- **Agent de sécurité** : Adjudant MACKBARRE Prince.
- **Agent de sécurité** : Sergent-Chef Major IBANDA MOUKAGNI Gildas.
- **Agent de sécurité** : Sergent-Chef SYNGATADY Hervé.
- **Agent de sécurité** : Caporal-Chef NGOUSSA NGUEMA ELIBI Guy Hans.
- **Chauffeur particulier** : Justin Bruce OBOUNOU OBOUNOU.

CABINET DU PREMIER VICE-PRÉSIDENT

- **Chef de cabinet** : Mme Chantal OYANE ONDO.
- **Secrétaire particulière** : Mme Armelle Diane Flore NZAOU épouse MOUKETOU BAYETTE.
- **Chargé d'études** : M. Yannick ZOKO ATOUT.
- **Chauffeur** : M. Jean Donald MOUSSOUNDA.

CABINET DU DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENT

- **Chef de cabinet** : M. Jean Romuald ASSOUMOU OBIANG.
- **Secrétaire particulière** : Mme DIBANGOU épouse BONOU KOUMBA Thiana.
- **Chargé d'études** : M. Frédéric MBA-BIBANG.
- **Chauffeur** : M. MOUKAGNI MOUELE.

CABINET DU PREMIER QUESTEUR

- **Chef de cabinet** : M. Paul NDONG MBA.
- **Secrétaire particulière** : Mme Emmanuella Lydael LESSEBI MAMOUAKA MALAPY.
- **Chargé d'études** : M. Guillaume Dominique MPOUHO OBA.
- **Chauffeur** : M. Fleury Fabrice IBITI MASSALA.

CABINET DU DEUXIÈME QUESTEUR

- **Chef de cabinet** : M. Géraud Wilfried OBANGOME.
- **Secrétaire particulière** : Mme Annick Joëlle BIYOGHE NZAOU.
- **Chargé d'études** : Mme Noëline ONDENO.
- **Chauffeur** : M. Jospin Jean Baptiste MAYI.

CABINET DU PREMIER SECRÉTAIRE

- **Chef de cabinet** : M. Prosper DJIMBI MAKOSSO.
- **Secrétaire particulière** : Mme Anne Mardèle MBANA ESSONGUE.
- **Chargé d'études** : M. Francis Fleur BAYONNE PANZOU.
- **Chauffeur** : M. Alban Keafer ONDO.

CABINET DU DEUXIÈME SECRÉTAIRE

- **Chef de cabinet** : M. Dieudonné MOUCKETOU.
- **Secrétaire particulière** : Mme Laure Mureille ONTSIA ESSOULA épouse NDONG.
- **Chargé d'études** : M. Aristide MOUNDOUMOU.
- **Chauffeur** : M. Boniface NZENGUE.

CABINET DU TROISIÈME SECRÉTAIRE

- **Chef de cabinet** : M. Ulrich MAPE.
- **Secrétaire particulière** : Mme Gilberte BIBANG BI ENGONGA.
- **Chargé d'études** : M. Serge Melin MENZOLE.
- **Chauffeur** : M. Stevy DECHICHI KOMBILA.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES, DE LA DETTE ET DES PARTICIPATIONS, CHARGÉ DE LA LUTTE CONTRE LA VIE CHÈRE

INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES

- **Inspecteur général des finances** : M. Guy Nazaire SAMBA.

SERVICES CENTRAUX

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

- **Chargé d'études du directeur général** : M. Richard OMBANGO.

INSPECTION DES SERVICES

- **Inspecteur des services assistant** : M. Jonas AMBALI.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS

- **Directrice** : Mme Zita Flora OYINI LEMANDI.

DIRECTION DES VÉRIFICATIONS FISCALES

- **Directrice adjointe** : Mme Carine OBONE épouse NZAOU.
- **Directeur adjoint** : M. Jones Célestin MBOUMBOU.

DIRECTION DE LA CENTRALISATION, DE LA STATISTIQUE ET DES ÉMISSIONS

- **Directrice adjointe** : Mme Sylvie Veroneze AVOME NGOME épouse EYENE.

RECETTE PRINCIPALE DES IMPÔTS

- **Chef du service central de la comptabilité** : Mme Aline Carine ESSANGABELA épouse KOUADIO.

DIRECTION DES RÉGIMES SPÉCIFIQUES

- **Chef du service des incitations fiscales** : Mme Murielle Carole ABOUE épouse DOSSOU.

SERVICES DÉCONCENTRÉS

DIRECTION PROVINCIALE DES IMPÔTS DE L'ESTUAIRE

CENTRE DES IMPÔTS DES PETITES ENTREPRISES ET DES PARTICULIERS SUD (CI-PEP-SUD)

- **Chef de centre** : Mme Eugénie ZIMA BOKOUBADI.

DIRECTION PROVINCIALE DES IMPÔTS DU HAUT-OGOOUÉ

- **Directeur adjoint** : M. Dimitri ONGUINDJA.
- **Chef du service de la gestion et du contentieux** : M. Liedess SANGOUET.
- **Chef du service des affaires domaniales** : Mme Laurence MOUINGA.

DIRECTION PROVINCIALE DES IMPÔTS DU MOYEN-OGOOUÉ

- **Directeur** : M. Pierre ILIBN Y MANFOUMBI.

DIRECTION PROVINCIALE DES IMPÔTS DE LA NGOUNIÉ

- **Chef du service des affaires domaniales** : M. Victor BOUSSOUGOU.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA DETTE

- **Chargé d'études du directeur général** : M. Fallys Gauthier MOUKAGNI.

ADMINISTRATIONS SOUS TUTELLE

FONDS GABONAIS D'INVESTISSEMENTS STRATÉGIQUES (FGIS)

- **Directeur général** : M. Ismaël LIBIZANGOMO, en remplacement de M. Serge Brice NGODJOU.
- **Conseiller** : M. Gabriel NTOUGOU.
- **Conseiller Juridique** : Mme Greta MARAT ABYLA.

AGENCE GABONAISE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE VERTE (AGADEV) - CONSEIL D'ADMINISTRATION - MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **Membre représentant l'agence gabonaise de développement de l'économie verte (AGADEV)** : Mme Scyrielle Philomène SENDE ETALI.
- **Membre représentant la fédération des entreprises du gabon (FEG)** : M. Alain-Claude KOUAKOUA.
- **Membre représentant la fédération des entreprises du gabon (FEG)** : M. Éric WATREMEZ.
- **Membre représentant le secrétariat général du gouvernement** : Mme Larissa MOUNGOLA BOUNGOUENDZI.
- **Membre représentant le Ministère de l'économie, des finances, de la dette et des participations, chargé de la lutte contre la vie chère** : M. Ghislain Firmin LENDOYE.
- **Membre représentant le Ministère de l'économie, des finances, de la dette et des participations, chargé de la lutte contre la vie chère** : Mme Juliette WEISFLOG.
- **Membre représentant le ministère des eaux et forêts, de l'environnement, du climat chargé du conflit homme-faune** : M. Jacques KAMFFOUGA.
- **Membre représentant la présidence de la république** : M. Georges MBA AS-SEKO.
- **Membre représentant la présidence de la république** : M. Fabrice Augan NTCHANGO.

AGENCE JUDICIAIRE DE L'ÉTAT (AJE)

CHEFS DE SERVICE D'APPUI

- **Chef de service ressources humaines et moyens** : M. Romaric MOUNDZIEGOU PISSAMA.
- **Chef de service courrier, archives et documentation** : M. Jean-Noël ABA MVE, en remplacement de Mme Maria Dolorès MADIBA BALOPA épouse LBOUMBA.
- **Chef de service systèmes d'information, études et statistiques** : M. Ravel ESSONGUE QUADJOVIE.
- **Chef de service communication** : Mme Maty Laurence MOUSSAVOU épouse MOUKILA MAKI, en remplacement de M. Jean Blaise YACKOUNDA MOUGOULA.
- **Chef de service règlements** : Mme Chimelle TSAMBI BIRANGOU.

- **Chef de service brigade des enquêtes et investigations** : M. Ghislain NKENKE NGOUAKA.

DIRECTEURS CENTRAUX

- **Directeur du contentieux administratif** : M. Covacks MISSANG BIBANG, en remplacement de M. NZAOU MABICKA.
- **Directeur du contentieux judiciaire** : M. Edmond Serge RENOMBO, confirmé.
- **Directeur du contentieux fiscal et douanier** : Mme Olga BOUNGUENDZA.
- **Directeur du contentieux international** : M. Fabrice EKEGUE BIYOGHO, en remplacement de Mme Roselyne MENDOUME.
- **Directeur du conseil et des études juridiques** : Mme Corinne Raymonde KEBA NDOULOU.

DIRECTEURS CENTRAUX ADJOINTS

- **Directeur adjoint du contentieux administratif** : Mme Rose Annie Flore MA-ROUNDU ACTHA, en remplacement de M. Ferdinand Dieudonné OBIANG.
- **Directeur adjoint du contentieux judiciaire** : Mme Bienvenue Espérance NYANGUI.
- **Directeur adjoint du contentieux fiscal et douanier** : Mme Ingrid Sandra ELIWA NDJAWÉ épouse AKANDA, en remplacement de Mme Olga BOUNGUENDZA.
- **Directeur adjoint du contentieux international** : M. Stéphen NDZIGOU.
- **Directeur adjoint du conseil et des études juridiques** : Mme Glawdys AVOME MEBALE, confirmée.

CHARGÉS D'ÉTUDES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

- **Chargé d'études du directeur général** : M. Don-Stéphane MOUNZIEGOU MAVOUNGOU, en remplacement de M. David Marc BARREAU.
- **Chargé d'études du directeur général** : M. Warren Darly TAPOYO, en remplacement de M. Covacks MISSANG BIBANG.
- **Chargé d'études du directeur général** : Mme Mamou Bétina BITOMBO MAYOMBO, en remplacement de Mme Corinne Raymonde KEBA NDOULOU.
- **Chargé d'études du directeur général** : Mme Clève Audrey MOUGHOLA MIKELE épouse LAPY, confirmée.
- **Chargé d'études du directeur général** : Mme Sergine AYINGONE ANDA épouse OBEYE, confirmée.

MINISTÈRE DU PÉTROLE ET DU GAZ

ADMINISTRATION SOUS TUTELLE

GAB'OIL S.A.

- **Président du Conseil d'administration** : M. Yves Fernand MANFOUMBI, en remplacement de M. Rufin MOUSSAVOU.
- **Conseiller du directeur général** : M. Franck ATABI.
- **Conseiller du directeur général** : M. Damas KAKOUDJA.
- **Directrice des ressources humaines** : Mme Liliane ROBAKY.

MINISTÈRE DES MINES

ADMINISTRATIONS SOUS TUTELLE

SOCIÉTÉ ÉQUATORIALE DES MINES (SEM)

- **Directeur général** : M. Guy MENDOUME, en remplacement de M. Jude NGWA EMANE.
- **Directeur d'exploitation** : M. Régis Tanguy ENGO ASSEKO, en remplacement de M. Alain Cédric MEGNER.

MINISTÈRE DE LA PÊCHE, DE LA MER ET DE L'ÉCONOMIE BLEUE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- **Secrétaire générale adjointe** : Mme Linda Joëlle BADJINA EGOMBENGANI.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ

CABINET DU MINISTRE

- **Conseiller technique chargé des ressources humaines** : M. ANTCHOUÉY Lionel, en remplacement de M. NZOUTSI DIOSSE Jean Oscar.
- **Conseiller technique chargé des partenariats** : Mme BILOGHO BI NKASSA Régine, gestionnaire des projets et programmes de développement.

CABINET DU DIRECTEUR DE CABINET

- **Secrétaire particulière** : Mme NONGO MOUISSI Nathalie, secrétaire de direction.

INSPECTION GÉNÉRALE DES SERVICES DE SANTÉ

- **Inspecteur général** : Dr EYANG OBAME Elyse, médecin spécialiste.
- **Inspecteur général adjoint** : M. OLOLO Henry, administrateur de santé.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- **Secrétaire général adjoint** : Mme Olivia BIBA, médecin de santé publique.

INSPECTIONS RÉGIONALES DES SERVICES DE SANTÉ

INSPECTIONS RÉGIONALES DES SERVICES DE SANTÉ OUEST

- **Inspecteur régional des services de santé** : M. BEKALE B'ALLOGO Alex, ingénieur sanitaire.

INSPECTIONS RÉGIONALES DES SERVICES DE SANTÉ CENTRE

- **Inspecteur régional des services de santé** : M. MOULEKA Roger Lambert, ingénieur sanitaire.

INSPECTIONS RÉGIONALES DES SERVICES DE SANTÉ CENTRE-SUD

- **Inspecteur régional des services de santé** : Mme ITOUMBA Nathalie, cadre de santé.

INSPECTIONS RÉGIONALES DES SERVICES DE SANTÉ SUD

- **Inspecteur régional des services de santé** : Mme ABENG MENVANE Marguerite, administrateur de santé.

DIRECTION RÉGIONALE DE SANTÉ

DIRECTION RÉGIONALE DE SANTÉ LIBREVILLE-OWENDO-AKANDA

- **Directeur régional** : M. MAHOUMBOU Joslin, médecin de santé publique.

DIRECTION RÉGIONALE DE SANTÉ CENTRE (MOYEN-OGOOUÉ)

– **Directeur régional** : M. TSOKATI Jean Donatien, master en santé publique.

DIRECTION RÉGIONALE DE SANTÉ CENTRE-SUD (NGOUNIÉ)

– **Directeur régional** : M. BOUNANG POMBA Steeve Arnaud, administrateur de santé.

DIRECTION RÉGIONALE DE SANTÉ EST (OGOOUÉ-IVINDO)

– **Directeur régional** : M. MEYONG Julien, médecin généraliste.

DIRECTION RÉGIONALE DE SANTÉ CENTRE-EST (OGOOUÉ -LOLO)

– **Directeur régional** : M. BAHITO MOKOKO Thierry, administrateur de santé.

DIRECTION RÉGIONALE DE SANTÉ MARITIME (OGOOUÉ-MARITIME)

– **Directeur régional** : Mme NGOULENGOU NGOUISSY épouse JOHNSON Raissa, cadre en santé.

DIRECTION RÉGIONALE DE SANTÉ NORD (WOLEU-NTEM)

– **Directeur régional** : Mme NGUEMA ABAGA Marie-Paulette, administrateur de santé.

CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DE MELEN

– **Directeur des affaires financières** : M. NTSAME ESSONO Frédéric, administrateur de santé.

CENTRE NATIONAL DE GÉRIATRIE/GÉRONTOLOGIE

– **Directeur** : Mme MUNIYEVI Rosine, administrateur de santé.

CENTRE NATIONAL DE SANTÉ MENTALE

– **Directeur adjoint** : M. SESSET LOSSA MEXANT, docteur en psychologie du développement.

– **Gestionnaire comptable** : Mme MAMBOUDOU PATRICIA, administrateur de santé.

CENTRE NATIONAL DE NUTRITION

– **Directeur** : M. ADANDE Menest, nutritionniste.

CENTRE DE SANTÉ

CENTRE DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE D'OWENDO

– **Médecin chef** : Dr. MEBALE Cynthia, médecin.

CENTRE DE SANTÉ DE LOUIS

– **Médecin chef** : Dr NSEGUE Arlette, médecin spécialiste.

DIRECTION DE LA SANTÉ FAMILIALE

– **Directeur** : Mme AYINGONE OBIANG épouse NGUEMA Dominique, administrateur de santé.

PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA CÉCITÉ

– **Directeur** : M. DOUMI MOUNGOUNDOU Ghislain, master en santé publique.

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE

CHU DE LIBREVILLE

– **Directeur Général** : Pr. Steeve MINTO'O ROGOMBE, confirmé.

- **Directeur Général adjoint** : Mme Nina Darlyse BERRE née ANDEME OVONO, confirmée.
- **Directeur des affaires financières** : Mme MATSEMBA Anne-Laure, cadre en finance.
- **Directeur des soins infirmiers** : Mme TIGALEKOU OGNALIGUI Cynthia, cadre en santé.

CHU OWENDO

- **Directeur général** : Pr OBAME Richard, professeur agrégé.
- **Directeur général adjoint** : M. OSSIBADJO Jean Rémi, administrateur de santé.
- **Directeur médical** : Dr BITEGHE BI NZENG Alain Pascal, médecin spécialiste.
- **Directeur des affaires financières** : Mme ADA Solange épouse DIPAGA, administrateur de santé.
- **Directeur des soins infirmiers** : M. MVE EBIO Jean-Jacques, ingénieur en anesthésie-réanimation.
- **Directeur des ressources humaines** : M. BOUKOUMOU IGASSELLA Gustave, sociologue.

INSTITUT DES MALADIES INFECTIEUSES PR DANIEL GAHOUMA

- **Directeur général** : Professeur Elizabeth Oswald LENDOYE.
- **Directeur général adjoint** : M. Emmanuel ALLOGHO AKUE, administrateur de santé, confirmé.

CENTRE HOSPITALIER MÈRE ET ENFANT FONDATION JEANNE EBORI

- **Directeur général** : Mme Alice Bikissa NEMBE.
- **Directeur Général Adjoint** : Pr Natacha BOUMAS, professeur agrégé.
- **Directeur des affaires financières** : Mme NKAMA Aminata, administrateur de santé.
- **Directeur des ressources humaines** : Mme BITOME Véronique épouse OZOUAKI, administrateur de santé.

CENTRE NATIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE

- **Directeur général adjoint** : Mme IMMONGAULT Esther Mireille, administrateur de santé.
- **Directeur des affaires financières** : Mme OREMA Grace, comptable.
- **Directeur de la logistique, gestion des stocks et achats** : M. MAGANGA Aimé Stéphane Cyr, administrateur de santé.
- **Conseiller juridique du DG** : M. ROTIMBO Alan Kevyn, juriste.

OFFICE PHARMACEUTIQUE NATIONAL OPN

- **Directeur des affaires financières** : M. MADOUNGOU MADOUNGOU Lucien, cadre en finance.

INSTITUT NATIONAL DE FORMATION D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

- **Directeur général adjoint** : M. BOUMBENDA Guivince, administrateur de santé.

ÉCOLE PROVINCIALE DE FORMATION D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE DE MOUILA

- **Directeur** : M. NZIENGUI Antoine, administrateur de santé.

SAMU NATIONAL

- **Directeur adjoint** : M. BELLO Ousmane, expert santé et développement.

RÉGION SANITAIRE

RÉGION SANITAIRE SUD -EST (HAUT -OGOOUÉ)

HÔPITAL DÉPARTEMENTAL DE MOANDA

- **Directeur** : M. KOUMAMBA Aimé Patrice, docteur en santé publique.

RÉGION SANITAIRE CENTRE (MOYEN-OGOOUÉ)

CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DE LAMBARENE

- **Directeur général** : M. NTSAGAMBA Franklin, administrateur de santé.
- **Directeur technique** : M. KOUASSI Jean Noel, ingénieur biomédical.
- **Directeur des ressources humaines** : Mme MOUGOULA MOMBO Annie, administrateur de santé.

RÉGION SANITAIRE CENTRE-SUD NGOUNIÉ

CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL

- **Directeur des services medicotechniques** : Dr. ONDO MENIE Bertrand DA SILVA, médecin spécialiste.
- **Directeur des soins infirmiers obstétricaux** : M. NGWUANDA BALEMBA Steaves Rolly, infirmier diplômé d'État polyvalent.
- **Directeur des ressources humaines** : Mme MASSOUNGA Estelle Cordy, attachée d'administration sanitaire.

HÔPITAL DÉPARTEMENTAL DE FOUGAMOU

- **Directeur** : Dr MATSIEGUI Pierre Blaise, médecin spécialiste.

HÔPITAL DÉPARTEMENTAL DE NDENDE

- **Directeur** : M. NGROUNDJOU BOUNATA Jean Rodrigue, administrateur de santé.

RÉGION SANITAIRE SUD (NYANGA)

CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL BENJAMIN NGOUMBOU

- **Directeur général** : Mme MAPANGO Anne-Laure épouse OSSE, gestionnaire des établissements sanitaires.

RÉGION SANITAIRE EST (OGOOUÉ-IVINDO)

CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL OMAR BONGO ONDIMBA DE MAKOKOU

- **Directeur général** : M. MENGOME ABIAGHA Emmanuel Badho, administrateur de santé.
- **Directeur des affaires financières** : M. EKWAGHE N'NA Arnaud, administrateur de santé.

RÉGION SANITAIRE CENTRE-EST (OGOOUÉ LOLO)

CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL PAUL MOUKAMBI DE KOULAMOUTOU

- **Directeur général** : M. SIBA Sébastien, administrateur de santé.
- **Directeur des ressources humaines** : M. MADIYA Pamphile, administrateur de santé.

RÉGION SANITAIRE MARITIME

CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DE NTCHENGUE (OGOOUÉ-MARITIME)

- **Directeur général** : M. IGALA Idriss, administrateur de santé.
- **Directeur des affaires financières** : M. APANGA OLENDE Léonce, administrateur de santé.

RÉGION SANITAIRE NORD

CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL D'OYEM

- **Directeur général** : M. ONDO ONDO Hubert, administrateur de santé.
- **Directeur des ressources humaines** : Mme ANGUEZOMO Marie-Laure, juriste.

CENTRE MÉDICAL DE BITAM

- **Directeur** : M. OTOGO ONGO Mexant, médecin spécialiste.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ

- **Directeur général** : Dr KOUMAPAYI Ismael Hervé, médecin spécialiste.
- **Directeur général adjoint** : Mme MBOUMBA Rachel épouse IBINGA, cadre en santé publique.

DIRECTION DE L'IMMUNISATION

- **Directeur** : Dr BARONDI DIAMBOU Fortune, médecin de santé publique.

DIRECTION DE LA LUTTE CONTRE LA MALADIE

- **Directeur** : Dr ATSAME Julienne, médecin de santé publique.

DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

- **Directeur général** : Dr ENGOUANG MEZANG Lauvien Rick, médecin de santé publique.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION, DE L'ÉVALUATION ET DES PARTENAIRES

DIRECTION DES ÉTUDES ET DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES ET PLANS DE SANTÉ

- **Directeur** : M. ENGOUANG NDONG Paul Prospère, ingénieur économiste.

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES ET DES ÉQUIPEMENTS

- **Directeur** : M. KOUMBA Ferdinand, ingénieur génie sanitaire.

AGENCE NATIONALE DU MÉDICAMENT ET AUTRES PRODUITS DE SANTÉ

- **Directeur général adjoint** : Mme ILEKE MADJINO MA BOUSSOUGOU épouse ONTSOUGOU, pharmacienne.

HÔPITAL DE LA COOPÉRATION SINO-GABONAISE

- **Directeur** : Mme KOUMBA MOUCKAMBI épouse MAKOUANA Fanny, administrateur de santé.
- **Chef de service administratif et financier** : Mme PEMBA Hortense Patricia, administrateur de santé.

CENTRE DE SANTÉ D'AKÉBÉ

- **Médecin chef** : Dr OGNAGNA NGAYI Hollande Arlette, médecin généraliste.

HÔPITAL DE LA COOPÉRATION ÉGYPTO-GABONAISE

- **Directeur adjoint** : Mme OFFOUGA MBOUORONDE Leatitia, médecin spécialiste.

HÔPITAL SPÉCIALISÉ DE NKEMBO

- **Directeur adjoint** : M. MEBAT Bertin Wilfried, administrateur de santé.

INSTITUT D'ÉPIDÉMIOLOGIE ET DE LUTTE CONTRE LES ENDÉMIES

- **Directeur** : M. ONDZIGUE MBENGA Raymond, docteur en informatique de santé.
- **Directeur adjoint** : M. EDZANG Z'O Valère, master en dynamique gestion trans-frontalière et sécuritaire.

PROGRAMME ÉLARGI DE VACCINATION

- **Directeur** : M. MOUKETOU Marcel, enseignant paramédical.

LABORATOIRE NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE

- **Directeur général adjoint** : Mme SOUMBOU BANGUEBE P. Nancy, administrateur de santé.
- **Directeur des affaires financières** : Mme ONDO DITE NDOUMVE Lysa, économiste.
- **Directeur des affaires administratives** : Mme BAKOUNDJA Evelynne, administrateur de santé.
- **Directeur de la logistique** : M. TSOUYATTE DIPANDA Jean Jacques Cozack, logisticien de santé.

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, CHARGÉ DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FEMME

CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE

- **Président du Conseil d'Administration** : Colonel Solange GNOUNDOU MASSINGA en remplacement de Mme Alphonsine MBIE NNA.

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS, DU RAYONNEMENT CULTUREL ET DES ARTS, CHARGÉ DE LA VIE ASSOCIATIVE

CABINET DU MINISTRE

- **Chargé d'études** : M. Gildas MEBALE M'ALLOUGH'EVA.

INSPECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

- **Inspecteur général** : M. Fausther MIKOLO.
- **Inspecteur général adjoint** : M. Euloge BIBALOU.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- **Secrétaire général** : M. Alain BATCHIELILY, confirmé.
- **Secrétaire général adjoint** : M. Régis MALEMBE.

DIRECTION GÉNÉRALE DES SPORTS

- **Directeur général** : M. Jean Olivier MBERA.
- **Directeur général adjoint** : M. Rufin ETOUME ONONE.

DIRECTION DES SPORTS DU HAUT NIVEAU

- **Directeur** : M. Franck Hugues MAGANGA MAGANGA.

DIRECTION DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

- **Directeur** : M. Agnan MBADINGA.

ADMINISTRATION SOUS-TUTELLE

ADMINISTRATION SOUS-TUTELLE - OFFICE GABONAIS DE DÉVELOPPEMENT DU SPORT ET DE LA CULTURE (ONDSC)

- **Président du Conseil** : Général de brigade Jude Ibrahim RAPONTCHOMBO.
- **Directeur général** : Lieutenant-Colonel Loïc Ngouayit-Kounda, confirmé.
- **Directeur général adjoint** : M. Sabas Paterne KOUMBA.
- **Conseiller du directeur général** : M. Dariss NYOUNDOU SOUZA.
- **Conseiller du directeur général** : M. Melvine GONDJOUT.

MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET DES MÉDIAS

CABINET DU MINISTRE

INSPECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

- **Inspecteur des services** : M. Patrick ETONG-OVENG, en remplacement de M. Rodrigue Landry VELLY KOUMBA remis à la disposition de son administration d'origine.
- **Inspecteur des services** : Mme Marie-Clotilde BINGOUMA.
- **Inspecteur des services** : Mme Nathalie-Guilaine MAVOUNGOU.
- **Inspecteur des services** : Mme Pétronille OTHAMOT TIGANTSIA.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- **Secrétaire général adjoint** : Mme Miléna Hélène MINKUE HOUNGLA.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMMUNICATION

- **Directeur général adjoint** : Mme Nina Kelia MOUGNEPA, en remplacement de Mme Pétronille OTHAMOT TIGANTSIA.

DIRECTION CENTRALE DE LA COMMUNICATION

- **Directeur central** : M. Marcelin OBIANG BELUI.
- **Chef de service études et sondages** : M. Fabrice PONGUI.
- **Chef de service analyse et médias** : Mme Balbine NTSAME OMVA.
- **Chef de service portail du ministère et communication électronique** : Mme Danièle Stéphanie MOUSSA RENAMY épouse DACKY.

DIRECTION CENTRALE DES STATISTIQUES ET DES ÉTUDES

- **Directeur central adjoint** : Mme Chancia OBIANG AKOMA épouse MINTSA.
- **Chef de service production** : M. Stanie Claude ZANG-ONDO.
- **Chef de service étude et analyse** : M. Herbin MINKO BOUTSIKAYA.
- **Chef de service diffusion et archive** : M. Bénédicte OKOME NNA.

DIRECTION CENTRALE DES AFFAIRES FINANCIÈRES

- **Chef de service budget** : Mme Pulcherie Monique MIDOUMBI.
- **Chef de service marchés publics** : M. Léon Gwénaël.
- **Chef de service comptable financier** : M. Jean Bertrand ESSONO ESSONO NDONG.

DIRECTION CENTRALE DES RESSOURCES HUMAINES

- **Chef de service politique, sociale et conditions de travail** : Mme Lysianne Tania OBELE MEBIAME.

ADMINISTRATIONS SOUS-TUTELLE - GROUPE GABON TÉLÉVISION - DIRECTION GÉNÉRALE DU GROUPE GABON TÉLÉVISION

- **Directeur général adjoint** : M. Gabin ATIGA, confirmé.
- **Conseiller du directeur général** : M. Igor Fernad ODJIR.
- **Chargé d'études du directeur général** : M. Templar Ulrich ASSEKO NDONG.
- **Chargé d'études du directeur général** : Mme Nancy EVINA ELLA.

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

- **Chef de service logistique** : M. Christian MOUTH-MEGO, en remplacement de M. Jean Pierre NKI-ZOGHO MVE MBA MINKO.

ADMINISTRATION SOUS-TUTELLE - GABON 24

DIRECTION GÉNÉRALE

- **Directeur général** : Mme AGOWI NGALIBIKA Laeticia Carolle.
- **Directeur général adjoint** : M. Snella Ange PAMBO.
- **Conseiller du directeur général** : M. Christian NGOUAH BEAUD.
- **Directeur administratif et financier** : M. BILIMA Djibril.
- **Directeur des programmes** : M. EBOUE Alexandre Alexis.
- **Directeur de l'information** : M. AGAYA Amstrong.
- **Directeur de l'information adjoint** : Mme BIYOUYOU Marielle.
- **Directeur commercial, communication et marketing** : Mme NZE MENDOME Andressia.

RADIO GABON - DIRECTION GÉNÉRALE

- **Chargé d'études du directeur général de radio gabon** : M. Clément MVE EN-GOUANG, en remplacement de M. Templar Ulrich ASSEKO NDONG.

DIRECTION TECHNIQUE ET D'EXPLOITATION

- **Directeur technique adjoint** : M. Herman MAKITA.
- **Chef de service adjoint** : M. Télésphore BOUGNOMBO.

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

- **Chef de service financier** : M. Servais Guénolé MENZU.
- **Chef de service ressource humaine** : M. Stan Haice MOMBO MBOUROU.
- **Chef de service communiqué et courriers** : Mme Brenda Cindy KABAYI NGUEPE.
- **Chef de service pôle numérique** : Mme Thérencia Laurline MANDZEYI.
- **Chef de service logistique et entretien** : Mme Paloma Sonia DNDELLES SIMBOU.

POSTE S.A - DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POSTE S.A

- **Conseiller du directeur général** : Mme Blanche YELESSA épouse MOUNDJIGUI, confirmée.
- **Conseiller du directeur général** : M. Chrislain Ledoux MBOVOUE confirmé.

- **Conseiller du directeur général** : M. Davy LOUFILOU, confirmé.
- **Conseiller du directeur général** : M. Castin LOMBALIBADI, en remplacement de M. Thierry Germain OBIANG.
- **Conseiller du directeur général** : M. Astaire NZEZOKA.
- **Conseiller du directeur général** : M. Jean Jacques NDJAMENDOUNGOU.

Les conseillers précédemment nommés qui ne sont pas confirmés dans leurs fonctions sont remis à la disposition de leurs administrations d'origine.

- **Contrôleur général** : M. Franck Martial BIKAPET, en remplacement de M. Lanlaire Cédrique BIKAPET.

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION

- **Chef de service juridique** : M. N'to Obame ONDO ASSOUMOU.
- **Chef de service des relations avec l'autorité de régulation** : M. Christian ALLOGO OLLOMO ASSEKO.

DIRECTION DE LA POSTE

- **Chef de service des activités postales** : Mme Sandrine Carole ANDEME MEBIAME épouse MEKAME.
- **Chef de service des relations internationales** : M. Davy Berny ONDZOUNGA.

DIRECTION DES ORGANISATIONS ET SOCIÉTÉS

- **Chef de service des relations avec les organismes et sociétés** : M. Paul Herman EDOWIZA.
- **Chef de service des relations internationales** : Mme Vialle Cyrielle MANGUILA.

